RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT
D'AVESNES-SUR-HELPE

PREFET DU NORD

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

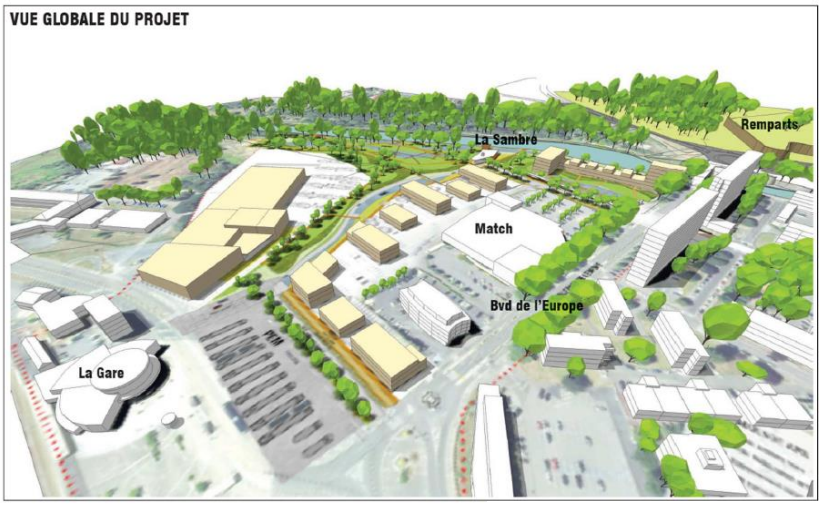

Source KVDS

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET D'AMENAGEMENT DU PÔLE GARE DE MAUBEUGE

ENQUETE PUBLIQUE

Du 9 janvier au 24 janvier 2023

1. RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : Claude NAIVIN, désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille le 11 octobre 2022

Dossier N° E22000121 / 59

SOMMAIRE

GLOSSAIRE 3
1. OBJET ET CADRE DE LA PROCEDURE 3
1.1. Objet 3
1.2. Organisateur et référents de l'enquête 4
1.3. Cadre juridique 4
1.4. Consultation et concertation 5
2. SYNTHESE DES OBJECTIFS ET ENJEUX DU PROJET 5
2.1. Le contexte territorial 5
2.2. Le projet 6
2.2.1. Objectifs généraux 6
2.2.2. Composition du projet 6
2.2.3. Enjeux d'urbanisme 8
2.2.4. Enjeux environnementaux 8
2.2.4.1. Géologie, hydrogéologie 8
2.2.4.2. Risques naturels 8
2.2.4.3. Pollution des sols et gestion des eaux 10
2.2.4.4. Milieux naturels 11
2.2.4.5. Bruit 11
3. COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE 11
4. COMPLEMENTS D'INFORMATION 14
5. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE 14
5.1. Désignation du commissaire enquêteur 14
5.2. Information et accueil du public 14
5.2.1. Publicité 15
5.2.1.1. Affichage 15
5.2.1.2. Publications 15
5.2.2. Accueil du public 15
5.2.3. Permanences du commissaire enquêteur 16
5.3. Activités du commissaire enquêteur 16
5.3.1. Communications et réunions 16
5.3.2. Visite de terrain 17
5.4. Clôture de l'enquête 17
5.5. Climat de l'enquête 17
6. SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION PUBLIQUE 17
6.1. Bilan de la participation 17
6.2. Synthèse des observations et mémoire en réponse 18
7. CONCLUSION 19
ANNEXES 21

GLOSSAIRE

CAMVS	Communauté d'agglomération Maubeuge - Val de Sambre
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
EPF	Etablissement public foncier
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IOTA	Installations, ouvrages, travaux et activités
PEM	Pôle d'échanges multimodal
PERI	Plan d'exposition au risque d'inondation
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SMTUS	Syndicat mixte des transports urbains de la Sambre

1. OBJET ET CADRE DE LA PROCEDURE

1.1. Objet

L'enquête publique objet du présent rapport, qui s'est déroulée du 9 au 24 janvier 2023, porte sur la demande d'autorisation environnementale du projet d'aménagement du Pôle Gare sur la commune de Maubeuge, située dans le département du Nord, dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe.

Ce projet, dont la Communauté d'Agglomération Maubeuge - Val de Sambre (CAMVS) est maître d'ouvrage, vise la reconversion d'une friche industrielle, dont l'emprise de 9 hectares, bordée par la Sambre canalisée, concerne pour partie la zone inondable de cette dernière.
Il relève ainsi des dispositions réglementaires, issues de la loi sur l'eau, applicables aux installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) susceptibles d'avoir une incidence sur l'eau et les milieux aquatiques.
Il est notamment soumis à autorisation environnementale au titre de la rubrique 3.3.2.0 des articles R214.1 à R214.5 du code de l'environnement, relative aux installations dans le lit majeur d'un cours d'eau sur plus de 1 hectare. Cette autorisation est délivrée par le Préfet après consultation du CODERST.

Le projet prévoit la réalisation d'un programme immobilier mixte de locaux d'activités et de logements.

Il n'a pas été soumis à la réalisation d'une étude d'impact par décision du Préfet de la Région Hauts-de-France du 19 mars 2019, suite à examen au cas par cas, sous réserve de réalisation d'une étude d'incidences acoustiques du programme d'activités sur le programme de logements prévu et d'une analyse des risques de pollution des sols résiduels, dont les recommandations seront à intégrer au plan de gestion du site.

Une première tranche opérationnelle de 6,6 hectares, en cours de réalisation, a fait l'objet d'une déclaration environnementale par la CAMVS au titre des rubriques 1.1.1.0. et 2.1.5.0 des articles du code de l'environnement précités, relatives aux forages en eaux souterraines et aux rejets d'eaux pluviales.
Cette étape préliminaire pour l'avancement des travaux a donné lieu à un arrêté du Préfet du Nord le 16 mars 2020, autorisant l'aménagement des terrains concernés dans le respect de prescriptions particulières au titre de la loi sur l'eau (portant principalement sur l'aménagement compensatoire de la zone inondable de la Sambre, sur l'acheminement des eaux pluviales et sur l'organisation et le suivi des travaux).

L'autorisation environnementale aujourd'hui objet de l'enquête publique porte sur l'ensemble du projet.

1.2. Organisateur et référents de l'enquête

L'enquête est organisée sous l'autorité du Préfet du Nord par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), Service Eau, Nature et Territoires.

Durant l'enquête, le commissaire enquêteur a eu pour principaux interlocuteurs :

- Pour la DDTM : Mme Sophie LEROY, Instructrice Police de l'Eau chargée du dossier.

- Pour la Communauté d'Agglomération Maubeuge - Val de Sambre (maître d'ouvrage) : M. Corentin MACE, Directeur Adjoint Pôle Aménagement et Développement du Territoire et Mme Jennifer PISCOT, Pôle Aménagement et Développement du Territoire.

- Pour la Mairie de Maubeuge : Mme Mathilde JADAS-HOUZET, Responsable Affaires Administratives, Mme Aurélie BARON, Adjointe Affaires Administratives et Mme Patricia DURAND, Accueil du Public.

1.3. Cadre juridique

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale du projet d'aménagement du Pôle Gare de Maubeuge s'inscrit dans le cadre juridique suivant (liste non exhaustive) :

- Le code de l'environnement, articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants relatifs à l'enquête publique ;

- Le code de l'environnement, articles L181-1 et suivants et R181-1 et suivants relatifs à l'autorisation environnementale, articles L214-3 et suivants et R214-1 et suivants relatifs aux IOTA ;

- La demande d'autorisation environnementale présentée par la Communauté d'Agglomération Maubeuge - Val de Sambre, enregistrée le 16 novembre 2021 ;

- La décision n° E22000121 / 59 du 11 octobre 2022 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille désignant le commissaire enquêteur ;

- Les pièces du dossier soumis à enquête publique.

1.4. Consultation et concertation

Le projet n'a précédemment fait l'objet d'aucune consultation publique.
Il n'est pas non plus soumis à la concertation préalable définie à l'article L121-16 du code de l'environnement.
La DDTM a consulté sur le dossier le SAGE de la Sambre, dont la réponse est parvenue hors délai.

2. SYNTHESE DES OBJECTIFS ET ENJEUX DU PROJET

2.1. Le contexte territorial

Pôle central de l'agglomération de la vallée de la Sambre, la ville de Maubeuge compte selon l'INSEE 29 589 habitants en 2019. Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération Maubeuge - Val de Sambre (CAMVS), qui regroupe 43 communes totalisant 125 085 habitants en 2019. La ville enregistre sur la période 2008-2019 une baisse de la population et des emplois de plus de 8%, tendance également observée, dans une moindre mesure, pour l'agglomération.
Le site du projet est constitué par une friche industrielle, dite du Gazomètre, située à l'ouest du centre-ville de Maubeuge entre la gare et la Sambre canalisée (rouverte à la navigation en 2021), bordée à l'est par un centre commercial et par le boulevard de l'Europe.

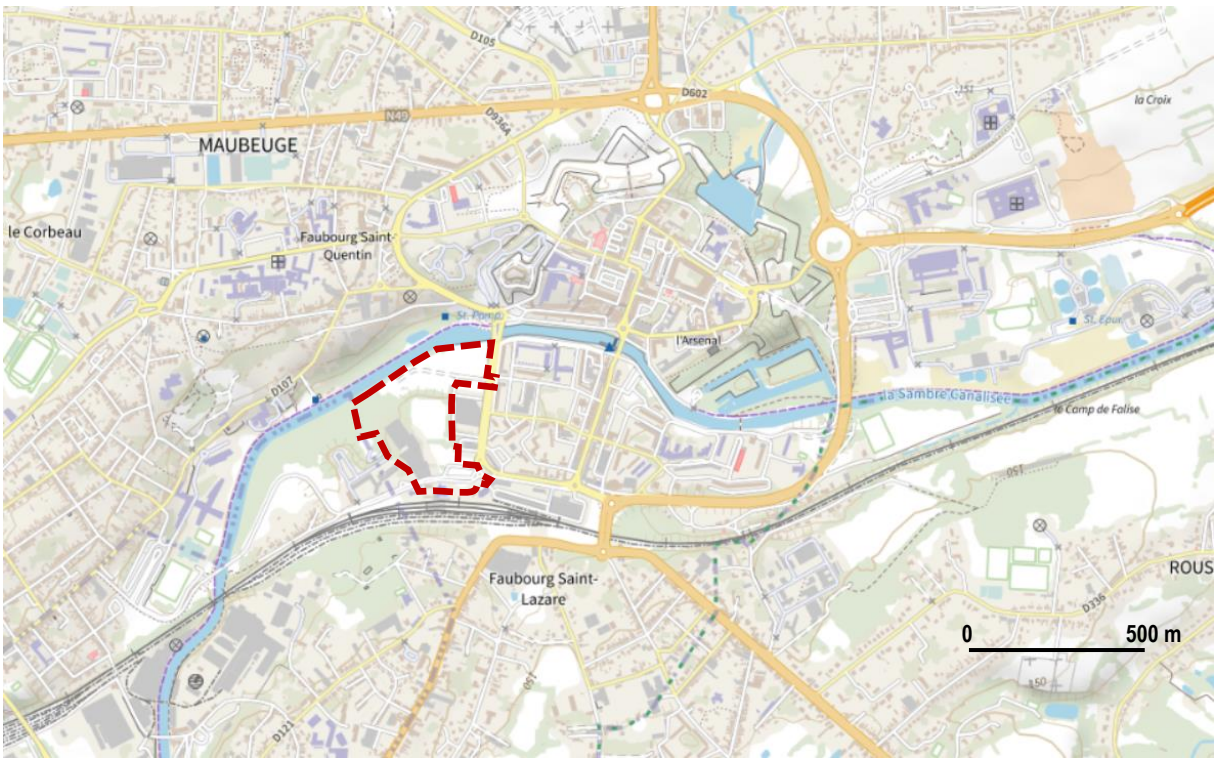

Source Géoportail

Illustration 1. Situation du projet

Cet espace dégradé d'une superficie de 9 hectares, actuellement en cours de réaménagement, a accueilli dans le passé diverses activités : production de gaz par distillation de la houille et traitement des sous-produits (benzol, ammoniac), décharge de déchets industriels, fabrication de béton, distribution d'articles de bricolage et de matériaux, gare routière.
Sa centralité, sa connexion avec la gare et la présence de la Sambre constituent des atouts à valoriser dans une perspective de renouvellement urbain et de redynamisation économique de la ville.

2.2. Le projet

2.2.1. Objectifs généraux

L'aménagement du Pôle Gare, projet structurant d'intérêt communautaire, est intégré au projet de territoire de la CAMVS depuis 2015. Il s'inscrit dans un programme de requalification urbaine et commerciale du centre-ville de Maubeuge, incluant d'autres opérations sur des quartiers proches du site : restructuration de l'Ilot de la Clouterie, projet de halle couverte place de Wattignies, rénovation urbaine du quartier des Provinces Françaises.

Le projet engagé par la CAMVS a pour but la reconquête d'une friche industrielle polluée en y déployant un projet urbain mixte d'accueil de logements et d'activités, articulé avec la transformation de la gare en pôle d'échanges multimodal, favorisant le développement des transports en commun et des mobilités douces.

L'ambition est en particulier de contribuer à redynamiser l'offre commerciale du centre-ville et à renforcer l'attractivité de ce dernier, en valorisant la porte d'entrée du territoire constituée par la gare, par l'implantation d'activités complémentaires de loisirs, commerces et services, dont les investisseurs immobiliers sont identifiés.

Créant un lien entre ville et voie d'eau, le projet vise par ailleurs la requalification et la protection des composantes naturelles du site, notamment des boisements en bordure de Sambre, conjuguées avec l'aménagement d'espaces sportifs et de promenade au sein d'un parc urbain paysager, préservant la biodiversité.

2.2.2. Composition du projet

2.2.2.1. Parti d'aménagement d'ensemble

Le projet, à caractère mixte, comprend la réalisation :

- d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) connecté la gare, comprenant une gare routière et des aménagements favorisant les modalités douces ;

- d'un programme de 76 logements collectifs en entrée nord du site, proche de la Sambre et des remparts de la ville, opération qui devrait être complétée par la réalisation d'une cinquantaine de logements supplémentaires à l'entrée sud du site près de la gare ;

- d'un pôle d'équipements de loisirs, bureaux, commerces et services ;

- d'un espace public faisant lien entre la gare et la ville, prolongé par un parc urbain paysager bordé par la Sambre.

Il se compose d'îlots organisés autour d'un mail central, ouvert au nord sur le parc urbain, d'une voie de desserte nord et du PEM (aménagements publics réalisés par la CAMVS et par le SMTUS concernant le PEM).

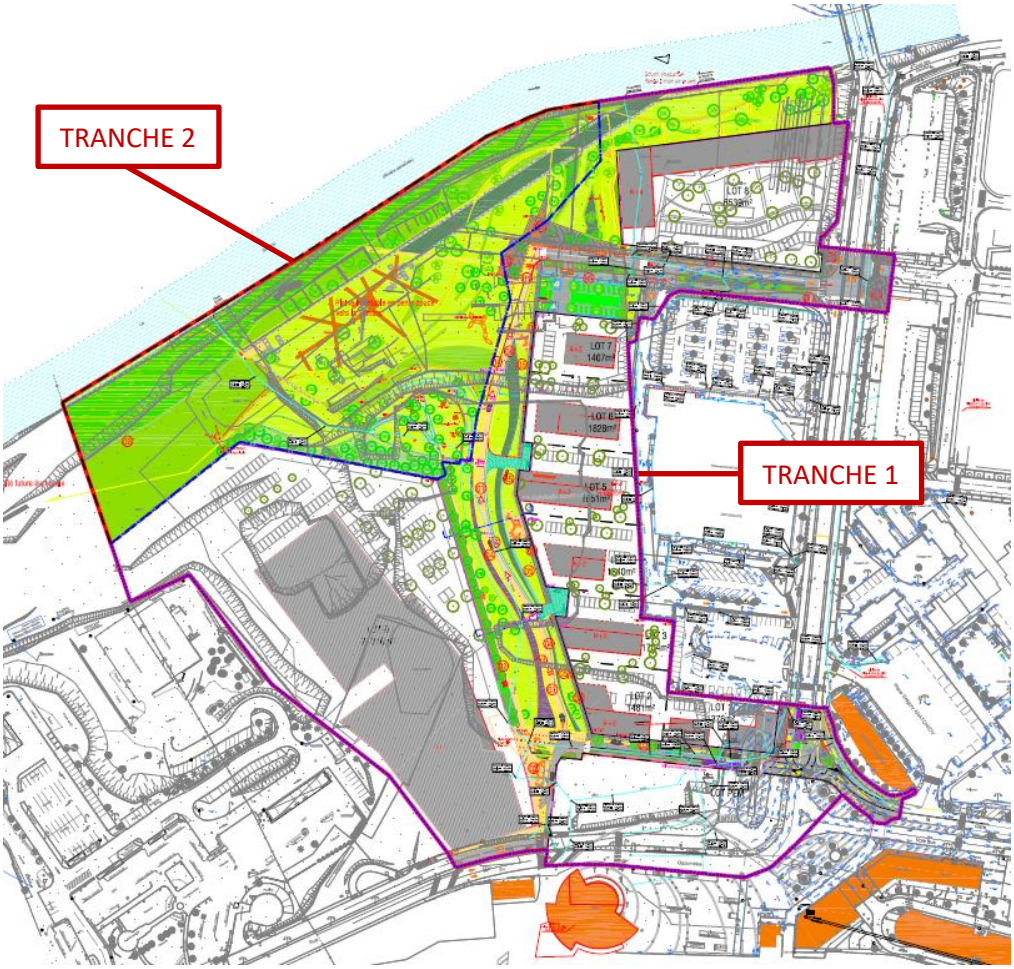

Source KVDS/Verdi

Illustration 2. Plan masse du projet

2.2.2.2. Réalisation opérationnelle

Le projet est scindé en deux tranches opérationnelles :

- Tranche 1 de 6,64 hectares, divisée en 9 lots à construire (totalisant une surface de 3,95 hectares) et comprenant les voiries de desserte et le PEM, en cours de réalisation.
  Sont aujourd'hui achevés : les voiries et espaces publics, le PEM et le lot 9, le plus vaste, qui accueille un complexe de loisirs « indoor » (bowling, karting, laser game, billards, plaine de jeux et salle de séminaires) inauguré en mars 2022.
  Les autres lots sont fin 2022 réservés à des investisseurs retenus par la CAVMS pour des projets de centre de mise en forme, d'hôtellerie et restauration, de bureaux et de logements, préfigurant un plein remplissage de la programmation immobilière.

- Tranche 2 de 2,4 ha, en cours de démolition, à aménager en parc urbain.

La CAMVS exerce la maîtrise foncière du site, exception faite de quatre parcelles dans sa partie nord, acquises ou en cours d'acquisition par l'EPF Hauts-de-France.

La procédure d'aménagement d'ensemble utilisée est le permis d'aménager, suivi de dépôts individuels de permis de construire par les opérateurs.

2.2.3. Enjeux d'urbanisme

La densification du quartier du Pôle Gare répond à l'enjeu global de lutte contre l'étalement urbain, objet d'une stratégie de la CAMVS présentée comme exemplaire.
Celle-ci se traduit dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'agglomération en vigueur depuis 2020, où le site du projet est classé en zone de renouvellement urbain UR.

Dans ce cadre, l'affirmation de sa nouvelle fonction de pôle central de loisirs est assortie de mesures réglementaires limitant les possibilités de développement concurrentes du pôle commercial périphérique de Louvroil (plus vaste zone commerciale de l'agglomération).

2.2.4. Enjeux environnementaux

L'analyse de l'état initial du site permet de dégager ci-après ses principales caractéristiques environnementales et les enjeux associés pris en compte dans la conception du projet.
Les thèmes traités se rapportent aux objectifs réglementaires visés, ainsi qu'aux études complémentaires réalisées à la demande du Préfet de Région.

2.2.4.1. Géologie, hydrogéologie

Le substrat du site est formé d'alluvions récentes sablo-limoneuses sur calcaires argileux, recouvertes d'une couche supérieure de remblais très hétérogènes (limons argileux et sableux avec débris de briques, béton, cailloux…).

La zone étudiée s'inscrit dans le périmètre de la masse d'eau souterraine des calcaires de l'Avesnois, en bon état quantitatif et chimique, sur laquelle le projet n'aura pas d'incidence. Aucun captage d'eau potable ni périmètre de protection de la ressource n'est concerné.

2.2.4.2. Risques naturels

Le risque d'inondation par remontée de nappe est faible.

Le projet est en revanche concerné par le plan d'exposition au risque d'inondation (PERI) de la Sambre, approuvé le 27 juillet 1996.
Ce document définit une bande inconstructible en bord de cours d'eau, correspondant à une zone de stockage des eaux occupée par des avancées de remblais faisant obstacle à l'écoulement.

Une modélisation topographique, à partir de la cote de crue centennale retenue, a permis de cartographier la zone inondable théorique en l'état du site avant démolitions, d'une surface de 15 757 m² pour un volume de stockage des eaux de 9 855 m^3 (cf. illustration 3).

L'impact du projet sur cette zone est principalement dû à l'aménagement du lot 8 à l'entrée nord du site, destiné à une opération d'habitat.
Sont prévus le remblaiement de l'emprise pour la mettre hors d'eau et un aménagement paysager avec modelage du sol permettant de restituer le volume inondable en cas de crue.

Source Verdi

<u>Illustration 3</u>. Projection de la zone inondable de la Sambre – Etat initial (crue 100 ans).

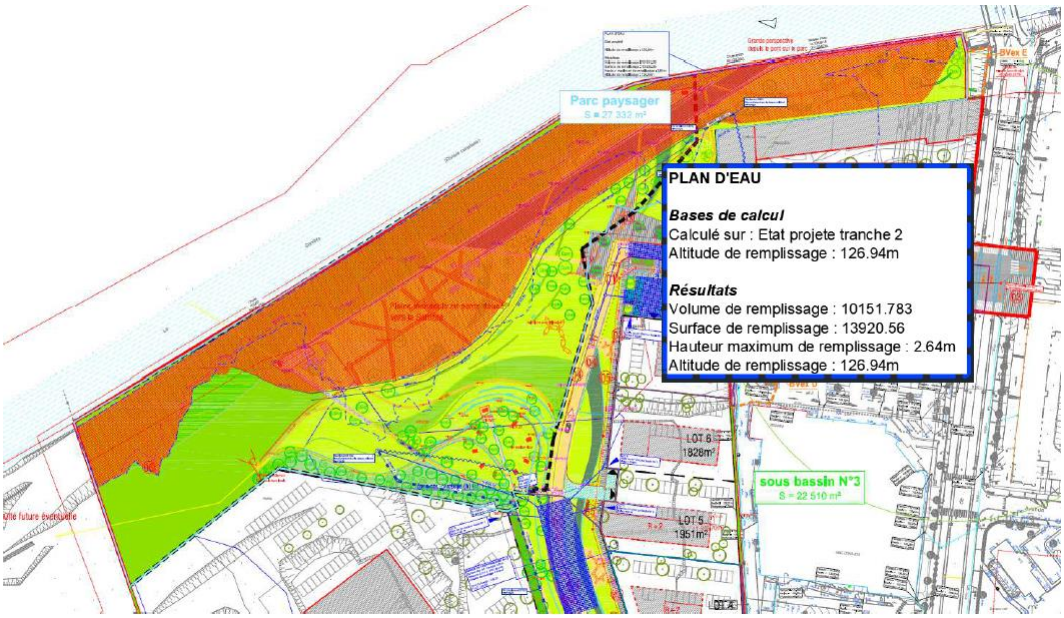

Source Verdi

<u>Illustration 4</u>. Projection de la zone inondable de la Sambre – Etat projeté (crue 100 ans).

La situation simulée après aménagement (cf. illustration 4) aurait pour résultat une réduction de la surface d'expansion des eaux à 13920 m² et une augmentation du volume de stockage à 10151 m^3, améliorant ainsi la capacité de rétention du site. La zone inondée au-delà du périmètre du projet resterait inchangée.

Sont relevés une absence de risques liés aux carrières ou cavités souterraines et aux mouvements de terrain et un aléa de retrait-gonflement des argiles faible.

2.2.4.3. Pollution des sols et gestion des eaux

La friche à réaménager, après de premiers travaux de dépollution des sols, restait en 2019 partiellement impactée par des pollutions résiduelles aux hydrocarbures et aux traces métalliques (métaux lourds), principalement concentrées dans ses parties nord et ouest (cf. illustration 5).
Le site est jugé compatible avec les usages prévus après traitement des sols pollués, selon leurs caractéristiques, soit par retrait et substitution, soit par recouvrement. De nouvelles opérations de dépollution ont été mises en œuvre pour la réalisation du projet (la CAMVS étant éligible à un accompagnement financier de l'ADEME).

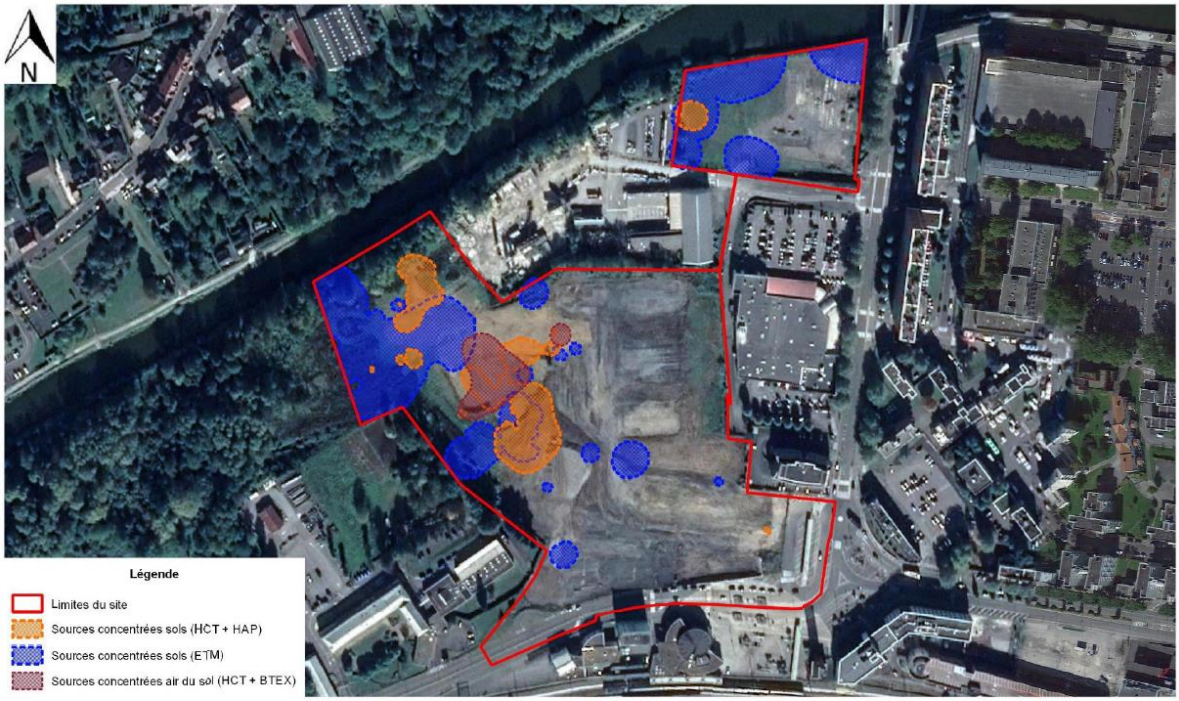

Source HPC Envirotec

<u>Illustration 5</u>. Carte de synthèse des sources concentrées de pollution des sols sur les terrains acquis par la CAMVS (2019).

En conséquence, afin de pallier le risque de transfert de polluants vers les eaux souterraines, l'infiltration des eaux pluviales dans le cadre du projet d'aménagement (préconisée par le SDAGE Artois-Picardie) est évitée. Les dispositifs de gestion des eaux pluviales prévus sont :

- Un tamponnement dans des massifs sous voirie publique (chaussée réservoir à structure alvéolaire) avant rejet à la Sambre et un ruissellement direct vers la Sambre à travers le parc paysager.

- Un tamponnement à la parcelle sur les lots privés avec rejet vers l'espace public.

Les ouvrages de gestion des eaux sont dimensionnés pour un événement centennal, les tamponnements compensant l'impact du projet sur le ruissellement naturel, la réduction

des surfaces imperméabilisées au sein du parc urbain permettant en outre d'améliorer le fonctionnement des rejets vers la Sambre.

Concernant les pollutions chroniques ou accidentelles liées à la circulation, leurs incidences sur la qualité des eaux superficielles paraissent globalement maîtrisées par décantation et filtrage ou confinement dans les ouvrages de tamponnement étanches.

Les eaux usées seront rejetées au réseau d'assainissement unitaire existant Boulevard de l'Europe, la station d'épuration de Maubeuge ayant un dimensionnement suffisant pour le projet.

Celui-ci est ainsi jugé globalement compatible avec les orientations du SDAGE Artois-Picardie ainsi qu'avec celles du SAGE de la Sambre en cours de révision. En particulier, la commune de Maubeuge n'est pas concernée par les zones à enjeu environnemental liées à l'assainissement non collectif.

2.2.4.4. Milieux naturels

Il n'a pas été identifié de zone humide, selon des critères pédologiques ou botaniques, sur le site, constat confirmé par la cartographie du SAGE.

Les enjeux relatifs à la flore y sont qualifiés de nuls à faibles, associés à des friches prairiales et à la présence d'une saulaie blanche relique dégradée en bord de Sambre.
Les choix d'aménagement effectués préservent intégralement ces boisements, en créant un espace-tampon avec de futurs cheminements piétons.
Un enjeu spécifique est lié aux espèces exotiques envahissantes, telles que la renouée du Japon.

Concernant la faune, les enjeux sont évalués très faibles à moyens pour les oiseaux en période de reproduction, les insectes, les mammifères et chauves-souris.
La plantation d'une haie champêtre multistrates est retenue par le Maître d'Ouvrage en accompagnement, pour favoriser la diversité biologique sur le site.

2.2.4.5. Bruit

L'estimation de l'impact phonique global du trafic routier généré par les voiries nouvelles du projet ainsi que par le parking du complexe de loisirs sur les bâtiments existants sera inférieure aux seuils réglementaires.
Les préconisations d'isolement des nouveaux bâtiments (au maximum de 32 dB), seront réalisables au moyen de doubles vitrages et d'entrées d'air acoustiques adaptées.

3. COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE

Le dossier d'enquête publique, existant en version papier et en version numérique, comprend l'ensemble des documents administratifs et techniques constitutifs du dossier de demande d'autorisation environnementale élaboré par le maître d'ouvrage, conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Il se compose de trois pièces principales :

- La demande d'autorisation environnementale (formulaire « cerfa » et annexes).

- Le dossier d'autorisation environnementale, contenant :

- un rapport principal synthétisant les résultats d'un ensemble d'études techniques thématiques et comprenant notamment un état initial du site, une description du projet et une analyse de ses incidences sur l'environnement, complété d'un document de mise à jour sur la compatibilité du projet avec le SAGE de la Sambre en révision ;

- 14 annexes comportant 28 documents administratifs (notamment relatifs aux décisions sur le projet) et techniques : rapports d'études et documents graphiques (plans et coupes), notes de calculs.

- Une note de présentation non technique.

Les éléments du dossier sont listés et décrits sommairement dans le tableau détaillé ci-dessous.

Pièce	Contenu		Pages
A	**Demande d'autorisation environnementale** (18/07/2022) *Formulaire administratif « cerfa » n° 15964*02 et deux annexes : plan cadastral et informations littérales sur 23 les parcelles de la zone de projet.*		39
B	**Dossier d'autorisation environnementale** (05/2022) **Complément sur la compatibilité avec le SAGE de la Sambre en révision** (08/2022) Bureau d'études VERDI *Rapport présentant notamment l'objet d'étude, le contexte juridique, la situation foncière, l'analyse de l'état initial, la description du projet et sa justification au regard des enjeux environnementaux, les mesures de gestion des eaux, les incidences du projet sur les ruissellements sur les eaux souterraines et superficielles, sur la zone inondable et les milieux naturels et la compatibilité du projet avec les documents cadres applicables en matière de gestion des eaux et de prévention des risques d'inondation.*		158
	ANNEXES		
	A	Arrêté préfectoral portant prescriptions particulières au titre de la loi sur l'eau (16/03/2020) *Décision relative au dossier de déclaration de la tranche 1 du projet.*	13
	B	Décision préfectorale de non soumission à étude d'impact (19/03/2019)	4
	C	**Etude géotechnique** (10/2019) Bureau d'études GINGER CEBTP *Etude géotechnique préalable établissant à partir de sondages les caractéristiques des sols et les principes généraux de construction.*	71
	D	**Etudes de pollutions résiduelles** (01/2020 à 10/2020) Bureau d'études HPC Envirotec *Investigations complémentaires au moyen de prélèvements d'échantillons de sol et d'analyses en laboratoire, cartographie des résultats et définition de scénarios de gestion. Données et recommandations présentées sur l'ensemble du site et par secteur (lot parc Est, espace central et lot parc Ouest) dans quatre rapports, chacun comportant un résumé non technique.*	664
	E	**Etude acoustique** (07/2020) Bureau d'études VENATHEC *Etude d'impact phonique du projet réalisée à partir de mesures de bruit in situ, de modélisations du bâti existant et futur et d'estimations de trafic.*	36
	F	Notification de l'ADEME (19/05/2021) relative à l'éligibilité de la CAMVS à un appel à projets sur la reconversion des friches polluées.	2
	G	**Etude de détermination de zones humides** (01/2019) Bureau d'études VERDI	147

			Etude menée sur 10 sites de l'agglomération (dont le Pôle Gare) dans le cadre de la révision du PLUi, sur la base de sondages pédologiques et d'inventaires floristiques.	
	H		**Etude faune-flore** (01/2021) Bureau d'études RAINETTE *Cartographie des habitats et caractérisation des niveaux d'enjeux partant de repérages de terrain et de sources documentaires spécialisées, proposition de mesures d'évitement et d'accompagnement.*	96
	I		Fiche Météo France coefficients de Montana *Paramètres locaux servant au calcul de la quantité de pluie en fonction de la durée de l'épisode pluvieux pour une période de retour donnée.*	1
	J		Note de calculs de dimensionnement pluvial (tamponnements)	5
	K		Note de calculs de la pollution chronique	3
	L		Carnet de plans	11
		1	*Plan masse du projet (mis à jour)*	
		2	*Situation de la zone d'études :* *a-plan topographique* *b-vue aérienne* *c-plan topographique avec emprise de la zone inondable*	
		3	*Carte des contraintes*	
		4	*Coupes sur les voiries publiques*	
		5	*Plan des bassins versants*	
		6	*Plan d'assainissement*	
		7	*Vue en plan des zones inondables pour les crues 10, 20, 50, 75 et 100 ans*	
		8	*Coupes sur la zone inondable*	
		9	*Plan des mesures écologiques*	
	M		Certificat de propriété	1
	N		Plan cadastral	
C	**Note de présentation non technique** Bureau d'études VERDI			9
	Arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique (pièce additionnelle)			5
	Total pages			1265

Une copie de l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête a été ajoutée au dossier en cours d'enquête sur proposition du commissaire enquêteur, afin de répondre aux prescriptions de l'article R123-8 du code de l'environnement concernant l'information du public sur le cadre juridique de la procédure.

A l'examen des documents il est noté que :

- Le rapport d'autorisation environnemental (pièce B) comporte des mises à jour des derniers chapitres (textes en rouge) renvoyant pour partie au dossier antérieur de déclaration de la tranche 1 du projet.

- Les études des pollutions résiduelles des sols sont réalisées dans un périmètre n'incluant pas les terrains actuellement non propriété de la CAMVS, représentant une superficie d'environ 1,6 hectare dans la partie nord du site.

- Seule une partie du rapport d'études de détermination de zones humides concerne le site du Pôle Gare.

- Les plans de la version papier du dossier mise à disposition du public sont reproduits à l'échelle du 1/500ème ou du 1/100ème, facilitant leur consultation. Toutefois, sur le plan de

masse du projet, document de référence, les espaces verts existants ou à créer (parc urbain et mail paysager) sont représentés par des aplats de couleurs dont la signification n'est pas précisée en légende.

Globalement, les documents rassemblés permettent une prise de connaissance détaillée du projet et de l'objet de l'enquête.
Néanmoins, est à souligner pour le grand public le caractère spécialisé très technique des études environnementales au centre du dossier.

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION

Le commissaire enquêteur a pu approfondir le dossier grâce à des échanges avec le maître d'ouvrage et en interrogeant celui-ci au moyen d'un questionnaire, dont les réponses écrites sont reportées dans le tableau figurant en annexe 5 du présent rapport.

Le maître d'ouvrage indique en particulier que des études de pollutions résiduelles des sols ont été réalisées sur les parcelles non acquises par la CAMVS en 2020 et 2021 (rapports transmis au commissaire enquêteur).
Elles révèlent la présence de divers polluants, toutefois sans concentrations significatives au regard de celles précédemment mises en évidence sur le reste de la zone d'étude (la carte de synthèse de l'illustration 5 du présent rapport ne se trouvant pas modifiée).
Sont préconisées des mesures de gestion par substitution ou recouvrement des sols qui seront mises en œuvre par le maître d'ouvrage, en privilégiant une couverture de terre végétale après décaissement.

Est en outre notée la cohérence de l'offre de logements programmée avec les objectifs de la politique de l'habitat de la CAMVS et du PLUi et avec les effets de la rénovation urbaine du quartier d'habitat social des Provinces Françaises situé à proximité (diminution prévue du nombre de logements).

5. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

5.1. Désignation du commissaire enquêteur

Par décision n° E22000121 / 59 en date du 11 octobre 2022, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille a désigné comme commissaire enquêteur Monsieur Claude NAIVIN, ingénieur en urbanisme et aménagement du territoire.

5.2. Information et accueil du public

La durée et les modalités d'organisation de l'enquête, concernant en particulier les dispositions d'information et d'accueil du public, ont été définies dans l'arrêté de Monsieur le Préfet du Nord du 16 décembre 2022, établi en concertation avec le commissaire enquêteur.

L'enquête s'est déroulée du 9 janvier 2023 à 9h au 24 janvier 2023 à 17h30, soit durant 16 jours consécutifs. Cette durée a été retenue en application de l'article L123-9 du code de l'environnement concernant les projets ne faisant pas l'objet d'une évaluation environnementale.

5.2.1. Publicité

5.2.1.1. Affichage

L'affichage de l'avis au public été réalisé en respectant le délai légal et constaté par le commissaire enquêteur le 22 décembre 2022.

Cet affichage a été effectué par la Mairie de Maubeuge sur un totem numérique extérieur, utilisé notamment pour les informations légales, situé à l'entrée de l'Hôtel de Ville, siège de l'enquête.

Une affiche a par ailleurs été posée par la CAMVS à l'entrée sud du site du Pôle Gare, boulevard de l'Europe près du pôle d'échanges multimodal. Cet endroit a été choisi, en lien avec le commissaire enquêteur, pour sa fréquentation. L'affiche, à caractères noirs sur fond jaune, était réalisée par un assemblage de deux parties constituant un format A2 mais présentant une coupure médiane, signalée par le commissaire enquêteur au maître d'ouvrage. L'avis d'enquête a également été affiché par la CAMVS à son pôle accueil, en centre-ville.

Les affichages ont été maintenus jusqu'au 24 janvier 2023, date de la clôture de l'enquête. Ces formalités ont été attestées par la Mairie de Maubeuge et la CAMVS par la production d'un certificat d'affichage (annexe 2).

5.2.1.2. Publications

L'avis d'enquête publique a été publié à deux reprises et dans les délais réglementaires dans deux journaux quotidiens habilités à recevoir les annonces légales :

- La première fois dans les journaux :
  - La Voix du Nord, édition du 22 décembre 2022 ;
  - L'Observateur de l'Avesnois, édition du 23 décembre 2022.

- La seconde fois dans les mêmes journaux :
  - La Voix du Nord, édition du 12 janvier 2023 ;
  - L'Observateur de l'Avesnois, édition du 13 janvier 2023.

Les insertions sont reproduites en annexe 3.

L'avis d'enquête publique a également été mis en ligne sur le site internet de la DDTM ainsi que sur ceux de la Ville de Maubeuge et de la CAMVS, accessible sur ces derniers via leur rubrique illustrée « Actualités » en page d'accueil (l'arrêté préfectoral d'enquête étant téléchargeable).

La CAMVS a de surcroît diffusé cette information sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram, Tweeter et Linkedin.

5.2.2. Accueil du public

L'accueil du public a été réalisé conformément aux dispositions prévues par l'arrêté d'ouverture de l'enquête et indiquées dans l'avis au public.

Un exemplaire papier du dossier de l'enquête publique, ainsi qu'un registre destiné au recueil des observations, ont été mis à disposition du public en Mairie de Maubeuge aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Une version numérique du dossier était également consultable sur le site internet de la DDTM avec possibilité de téléchargement de chaque pièce.
Les informations étaient accessibles par un cheminement indiqué dans l'avis d'enquête.

L'accueil physique du public a été organisé par la Mairie de Maubeuge dans un bureau en rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville derrière l'accueil et dans une salle de réunion (salle Schuman) au 2ème étage, accessible par ascenseur.

Deux postes informatiques étaient mis gratuitement à disposition des personnes dépourvues d'équipements numériques pour consulter le dossier, l'un au siège de la DDTM à Lille et l'autre en Mairie de Maubeuge. Ces outils n'ont toutefois pas été utilisés.

Ainsi, pendant toute la durée de l'enquête, le public pouvait consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.
Des observations pouvaient aussi être adressées par courrier au commissaire enquêteur, à l'adresse de la Mairie de Maubeuge, siège de l'enquête.
Elles pouvaient enfin être déposées de manière dématérialisée à une adresse électronique dédiée *« ddtm-see-participation@nord.gouv.fr »*, créée sur le système informatique de la DDTM.

5.2.3. Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public en Mairie de Maubeuge aux dates et horaires successifs prévus par l'arrêté d'enquête publique :

- Le lundi 9 janvier 2023 de 9h00 à 12h00 (salle Schuman).
  Une visite : M. DELCROIX, à propos de l'incidence d'un futur carrefour à feux sur le boulevard de l'Europe à l'entrée nord du site sur le fonctionnement du site propre bus-vélos existant.

- Le samedi 14 janvier 2023 de 9h à 12h (bureau).
  Pas de visite.

- Le mardi 24 janvier 2023 de 14h30 à 17h30 (salle Schuman).
  Pas de visite.

5.3. <u>Activités du commissaire enquêteur</u>

Les activités du commissaire enquêteur lors de la phase préparatoire à l'enquête et pendant cette dernière, hors des permanences, ont été consacrées à l'information des acteurs sur la procédure et à son suivi, à l'étude du dossier (documentation, analyse des informations sur le projet et questionnement du maître d'ouvrage) et aux échanges avec l'organisateur de l'enquête, le maître d'ouvrage et la Mairie de Maubeuge.

5.3.1. Communications et réunions

La préparation et le suivi de l'enquête ont notamment généré une dizaine de communications téléphoniques et une quarantaine d'échanges par courriel avec les personnes référentes sur le projet et la procédure.

Le commissaire enquêteur a participé à deux réunions préparatoires successives, l'une le 14 novembre 2022 avec M. Corentin MACE, représentant du maître d'ouvrage, dans les bureaux de la CAMVS et l'autre le 30 novembre 2022 avec Mme Sophie LEROY, chargée de l'organisation de l'enquête, dans les bureaux de la DDTM 59.

Elles ont été complétées par une visite en Mairie de Maubeuge (accueil par Mme Mathilde JADAS-HOUZET) et un passage sur le terrain le 22 décembre 2022, pour examen du dossier d'enquête, paraphage du registre, préparation des permanences, instructions au personnel municipal chargé de la gestion matérielle de l'enquête et constat de l'affichage.
Un point d'information avec le maître d'ouvrage dans les locaux de la CAMVS sur les modalités finales de la procédure a également été effectué le même jour.

Les réunions font l'objet de synthèses en annexe 4.

5.3.2. Visite de terrain

Une visite de terrain a eu lieu le 14 novembre 2022, en présence du représentant du maître d'ouvrage. Elle a permis de constater la configuration du site et l'avancement des aménagements et réalisations immobilières de la tranche 1, ainsi que les opérations de démolition et de dépollution en cours.

5.4. Clôture de l'enquête

L'enquête a été clôturée par le commissaire enquêteur le mardi 24 janvier 2023 à 17h30, le registre et le dossier ayant été retirés de la mise à disposition du public.

5.5. Climat de l'enquête

Aucun incident n'est à signaler pendant le déroulement de l'enquête, marqué par une très faible participation du public.

Les services de la Mairie de Maubeuge et les personnes référentes de la CAMVS et de la DDTM ont collaboré au bon déroulement de l'enquête à ses différentes étapes.

6. SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION PUBLIQUE

6.1. Bilan de la participation

Une seule observation a été recueillie par le commissaire enquêteur, lors de sa première permanence, avec déposition sur le registre d'enquête.

Aucune contribution ne lui est parvenue par courrier.

Aucune observation n'a été déposée par voie dématérialisée à l'adresse internet dédiée à l'enquête.

Par ailleurs, aucune visite en Mairie au sujet de l'enquête n'a été enregistrée en dehors des permanences.

Il n'a pas été possible d'obtenir des statistiques de consultation du dossier numérique en ligne sur le site de la DDTM durant la période de l'enquête.

La très faible participation constatée ne semble pas imputable à une insuffisance d'information du public sur la tenue de l'enquête, les moyens mis en œuvre allant au-delà des obligations réglementaires.

Elle peut être due à la spécificité et au caractère technique ciblé du dossier, ce dernier pouvant paraître lié à une régularisation d'un projet décidé, correspondant déjà à une réalité concrète sur le terrain et n'impactant pas des biens ou usages de particuliers.

6.2. Synthèse des observations et mémoire en réponse

Au regard du nombre d'observations, aucune analyse thématique de la contribution publique n'est effectuée.

Observation recueillie :

- M. Dominique DELCROIX, habitant Maubeuge, Maire-adjoint chargé de la transition écologique, de l'environnement et de la voirie et Conseiller communautaire.

  L'intervenant découvre le dossier d'enquête en remarquant que les élus n'ont pas été associés à sa préparation.
  Il s'étonne que le projet, partant de la construction d'un pôle d'échanges multimodal dans une volonté d'améliorer la mobilité douce, prévoie d'abimer la voie bus-vélos (site propre) sur le boulevard de l'Europe, en aménageant un carrefour à feux entre le supermarché Match et l'avenue Schouller.

  Note du commissaire enquêteur : Actuellement, l'entrée/sortie du site côté nord (secteur affecté à la construction de logements) sur le boulevard de l'Europe, dont la partie centrale est réservée au passage protégé des bus et des vélos, ne s'effectue que dans un seul sens de circulation.

  L'observation, qui concerne les aménagements de voirie et le schéma de circulation dans la zone du projet et à ses abords, apparait sans rapport direct avec l'objet de l'enquête (qui relève de la loi sur l'eau).

Un procès-verbal portant sur cette seule observation a été remis par le commissaire enquêteur au représentant du maître d'ouvrage du projet lors d'une rencontre à la CAMVS le 27 janvier 2023.
Ce dernier a transmis ses éléments de réponse, repris ci-dessous, par voie électronique au commissaire enquêteur le 8 février 2023, en respectant le délai réglementaire.

Réponse du maître d'ouvrage :

- Il convient de préciser que le projet du Pôle Gare Centre-ville de Maubeuge a déjà fait l'objet de plusieurs réunions de travail et d'information, tout particulièrement au moment de sa conception il y a environ 5 ans. Depuis, le projet validé est entré en phase opérationnelle (dépollution, démolition, aménagement, acquisitions…) et son suivi est principalement assuré par les instances communautaires en charge de sa réalisation, en particulier la commission « Aménagement du Territoire-Urbanisme-Habitat ».

- Concernant la question du traitement du carrefour Schouller, ce point a déjà fait l'objet de réunions spécifiques entre le SMTUS, la CAMVS et la Ville, notamment sur la base d'une étude mobilité confiée à un bureau d'études spécialisé. Aussi et comme convenu par le passé, l'aménagement provisoire doit faire l'objet d'un arbitrage lors du prochain comité de pilotage dédié au projet.

7. CONCLUSION

L'enquête s'est déroulée conformément aux dispositions de l'arrêté en fixant les modalités, avec une très une faible participation du public. Aucun incident n'est à signaler.
Les conditions techniques, administratives et matérielles de réalisation de l'enquête ont été globalement satisfaisantes.
La coopération des acteurs municipaux, communautaires et des services de l'Etat a permis des échanges constructifs sur le projet et sur l'organisation de l'enquête.

Fait le 13 février 2023

Le Commissaire Enquêteur

Claude NAIVIN

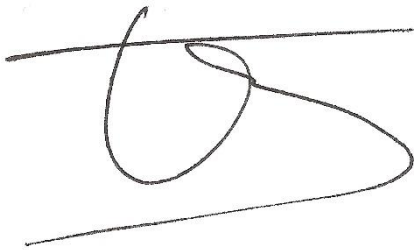

ANNEXES

Annexe 1 : Affichage

Annexe 2 : Certificats d'affichage

Annexe 3 : Insertions dans la presse

Annexe 4 : Synthèses des réunions

Annexe 5 : Questionnaire du commissaire enquêteur au Maître d'Ouvrage

Annexe 1 : Affichage

Mairie de Maubeuge

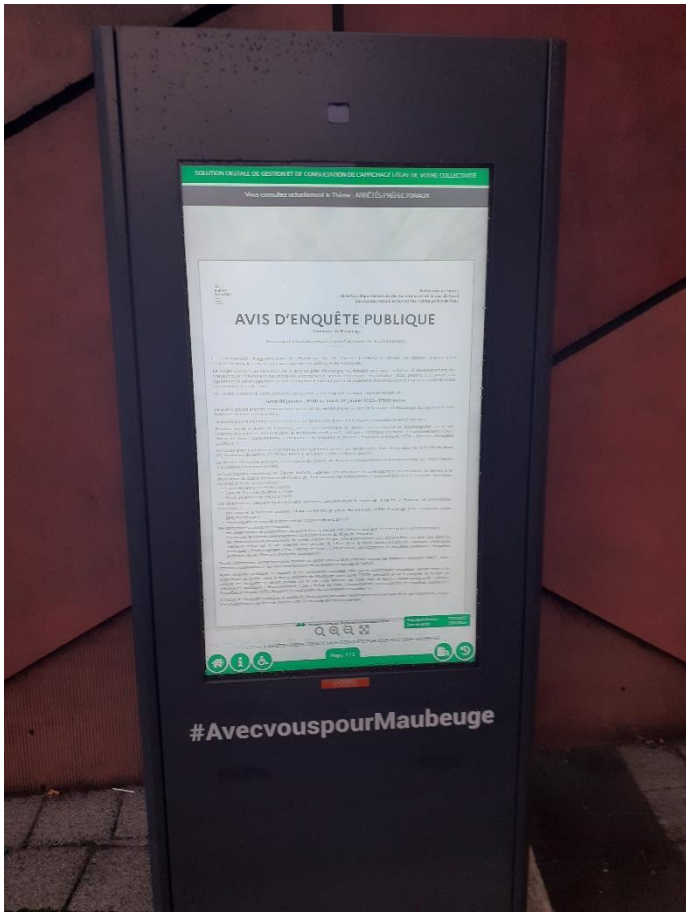

Site du projet

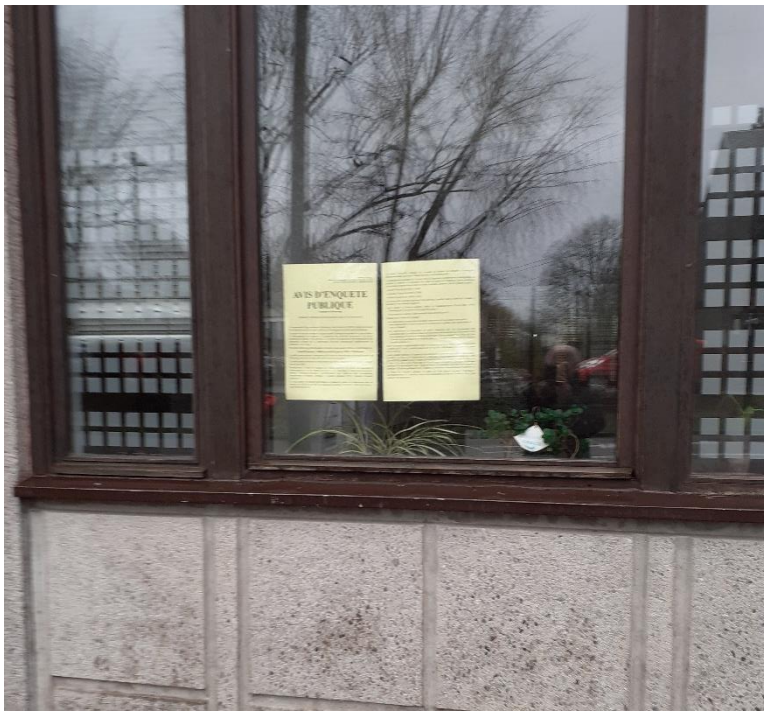

Pôle accueil de la CAMVS

Annexe 2 : Certificats d'affichage

2.1. Mairie de Maubeuge

PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Mairie de Maubeuge

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

d'un avis d'enquête publique

Objet : Enquête publique du **lundi 09 janvier– 09h00 au mardi 24 janvier 2023– 17h30 inclus**

Demande d'autorisation environnementale déposée par la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre portant sur l'aménagement du pôle gare sur la commune de Maubeuge

Le maire de la commune de Maubeuge certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci (soit du 21/12/2022 au 24 janvier 2023 sans interruption) l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

Fait à Maubeuge, le 24 janvier 2023
(signature du maire revêtue du cachet de la mairie)

Pour le Maire
Le Premier Adjoint

VILLE DE MAUBEUGE Nord ETAT-CIVIL

Jean-Pierre COULON

À retourner dès le 25 janvier 2023 à :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer
Service eau nature et territoires – Unité police de l'eau
62, boulevard de Belfort - CS 90007 – 59042 LILLE cedex
– ddtm-pe@nord.gouv.fr

2.2. CAMVS

Maubeuge, le 07 février 2023

Nos références : BB/LF/CM/IDh 21-2023

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Nous, **Bernard BAUDOUX**, Président de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre,

CERTIFIONS :

Avoir procédé à l'affichage :

- De l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2022 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale portant sur l'aménagement du pôle gare au niveau du siège de la CAMVS ;
- Des avis d'enquête publique relatif à l'arrêté précité, sur le site du Pôle de Gare de Maubeuge et au Pôle Accueil de la CAMVS.

au moins 15 jours en amont de l'enquête publique, soit à partir du 20 décembre 2022 et jusqu'au 25 janvier 2023 inclus.

Par délégation du Président,
Le Directeur Général des Services,
Ludovic FONCK

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

1, place du pavillon - B.P. 50234 - 59603 MAUBEUGE Cedex - Tél. : **03 27 53 01 00** - Fax : **03 27 53 01 10** - www.agglo-maubeugevaldesambre.fr

Annexe 3 : Insertions dans la presse

3.1. La Voix du Nord 22 décembre 2022

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ETAT D'ABANDON MANIFESTE

MAIRIE D'AVESNES-LES-AUBERT

PROCES VERBAL PROVISOIRE
DE L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE
N°01/2022

Vu les articles L2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
Vu les plaintes répétées du voisinage direct, concernant la vacance du bien et sa dangerosité ;
Vu les différents contacts avec le propriétaire afin de lui signaler la vacance et la dangerosité éventuelle du bien qui sont restés sans action ou sans réponse, dont le dernier datant du 28 Octobre 2022 (resté sans réponse) ;
Nous, soussigné Alexandre BASQUIN, Maire de la Commune d'AVESNES LES AUBERT, nous sommes rendus le 01 Décembre 2022 à 09 heures 30, au 8bis/10 Rue du 19 Mars 1962 à AVESNES LES AUBERT afin de constater l'état d'abandon manifeste de l'immeuble sis à cette adresse et cadastré ZM 99-100-101-104-105-106, dont le propriétaire est la société « DE LA VALLEE AU CHARBON » 15 rue Berlioz à CAUDRY 59540.
Nous avons constaté que le site est ouvert, n'abrite aucun occupant et n'est manifestement plus entretenu depuis plusieurs années :
• Le site n'est pas formé, il est totalement accessible que ce soit par les terrains mitoyens ou par le portail principal qui est ouvert ;
• Le terrain n'est pas entretenu depuis plusieurs années. Les mauvaises herbes, les arbres, arbustes poussent à leur gré ;
• L'immense cheminée est fissurée à plusieurs endroits de sa structure ;
• Les bâtiments sont totalement abandonnés, dégradés : Les murs de séparation sont cassés, des trous béants sont visible au sol, les fils électriques sont arrachés, les plafonds ont été arrachés, des briques, du plâtre, de la laine de roche, des restes de matériaux en rapport avec l'ancienne activité jonchent le sol.
• Les riverains se plaignent de la fréquentation régulière des lieux par des squatteurs et craignent un risque d'incendie ;
• Le bien se trouve donc en état d'abandon manifeste.
Planche photographique jointe au présent procès-verbal
Au vu de nos constatations, les travaux suivants s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon :
• Clôture du terrain et Remplacement du portail afin d'interdire l'accès au site ;
• Réparation du mur entourant le site afin d'éviter une désolidarisation plus importante des briques
• Réparation de la cheminée extérieure ;
• Nettoyage total du site ;
• Mise en sécurité de tous les bâtiment (Réparation des murs, des « plafonds » afin d'empêcher tout élément de tomber au sol)
• Mise en sécurité des fosses/trous présents sur le site afin d'éviter les chutes ;
• Mettre en sécurité l'installation électrique ;
• Le terrain devra être défriché et nettoyé ;
• Les végétaux trop proches des habitations devront être coupés ;
Le présent procès-verbal sera notifié aux propriétaires, aux titulaires de droits réels et à leurs représentants, ainsi qu'aux intéressés que nous aurons pu localiser. Il sera affiché en Mairie et sur la parcelle en bordure de voirie pendant 3 mois. Il sera publié sur le site internet de la ville et fera l'objet d'une insertion dans la presse : LA VOIX DU NORD et L'OBSERVATEUR DU CAMBRESIS.
A l'issue du délai de trois mois à compter de la notification et de la publication du présent procès-verbal, si les propriétaires ou l'un d'eux n'ont pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon en réalisant l'ensemble des mesures prescrites, Monsieur le Maire dressera le procès-verbal définitif d'état d'abandon.
Le Conseil Municipal pourra alors décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la commune, d'un organisme ou d'un concessionnaire ayant vocation à réaliser une opération d'aménagement prévue par le code de l'urbanisme, en vue de la construction ou de la réhabilitation aux fins d'habitat.
De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 01 Décembre 2022 à 10 heures 15.

Fait à AVESNES LES AUBERT, le 01 Décembre 2022
Le Maire, Alexandre Basquin

LA VOIX DU NORD
CHER ABONNÉ
Vous avez une question concernant votre abonnement ?
Contactez votre Service Clients
Par téléphone en appelant le 03 66 880 200
Appel non surtaxé
Par mail : serviceclients@lavoixdunord.fr
VISITEZ NOTRE SITE : www.lavoixdunord.fr

2810.

ENQUÊTES PUBLIQUES

Avis d'enquête publique

Commune de Maubeuge
Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)

La communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) a déposé un dossier d'autorisation environnementale portant sur l'aménagement du pôle gare de Maubeuge.
Le projet vise la transformation de la gare en pôle d'échanges multimodal avec pour ambition le développement des transports et notamment des modalités alternatives à la voiture (transport en commun, vélos, piétons,...). Le projet vise également le développement du pôle commercial existant par le déploiement d'activités économiques complémentaires de commerces et de loisirs.
Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise à une enquête publique départementale du :
lundi 09 janvier – 9h00 au mardi 24 janvier 2023– 17h30 inclus
Le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier au sein de la mairie de Maubeuge, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le public pourra formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.
Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible et téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique »).
Un accès gratuit au dossier informatique est également garanti, sur rendez-vous, dans les bureaux de la DDTM du Nord (62 boulevard de Belfort, CS 90 007, 59042 Lille Cedex – ddtm-pe@nord.gouv.fr).
Le dossier d'enquête publique est composé du dossier de demande d'autorisation environnementale, qui inclut l'étude d'incidence environnementale.
Le commissaire-enquêteur, M. Claude NAIVIN, ingénieur en urbanisme et aménagement du territoire, se tiendra à la disposition du public en mairie de Maubeuge, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates, horaires et lieux figurant ci-après :
• Lundi 09 janvier de 9h00 à 12h00
• Samedi 14 janvier de 9h00 à 12h00
• Mardi 24 janvier de 14h30 à 17h30
Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à Monsieur le commissaire-enquêteur :
• par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Maubeuge–place Pierre-Forest -59600 Maubeuge avec la mention « pôle gare Maubeuge »
• en envoyant un courriel à ddtm-see-participation@nord.gouv.fr
Pendant toute la durée de l'enquête :
• les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites et orales reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête ;
• les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur ainsi que dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique »).
Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès de Monsieur Corentin MACE- mail : corentin.mace@amvs.fr- qui est l'interlocuteur de ce dossier au sein de la CAMVS.
Après enquête publique, le rapport et les conclusions motivées émis par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la mairie précitée de Maubeuge, ainsi qu'en DDTM, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site « Les services de l'État dans le Nord » (www.nord.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur »).
À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu d'autorisation au titre de l'article L.214-3 I du code de l'environnement.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/CONSTITUTIONS

MARTIN 3M

Suivant acte sous seing privé, en date du 05 novembre 2022, a été constituée la société civile immobilière dénommée "MARTIN 3M", siège social : CHERENG (59152), 3 rue François Mitterrand. Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €), divisé en 100 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100, Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de LILLE METROPOLE. Cessions de parts libres entre associés et autres cessions de parts soumises à l'agrément des associés. Nommée premier gérant de ladite société : Madame Aurélie Eliane Charlina BRACQ, notaire, demeurant à CHERENG (59152), 3 rue François Mitterrand. Associés : Madame Aurélie Eliane Charlina BRACQ, notaire, demeurant à CHERENG (59152), 3 rue François Mitterrand ; Monsieur Fabrice Michel MERLEN, Développeur réseau gaz, demeurant à CHERENG (59152), 3 rue François Mitterrand.

DISSOLUTIONS/LIQUIDATIONS/CESSATIONS

LA NICHEE

SCI au capital de 127.620,70€
Siège social : 35 Rue de Bohèries 59980 REUMONT
RCS 429 553 720 DOUAI

L'AGE du 11/12/2022 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2022, nommé liquidateurs MERLE Rémy et MERLE Jany, 35 Rue de Bohèries 59980 REUMONT et fixé le siège de la liquidation au siège social.

DIVERS (CRÉANCES, CONVOCATIONS, PUBLICATION DES COMPTES...)

S.A.S.U. N0R1VEST

Sur la demande de : S.A.S.U. N0R1VEST - AGSAP - 4 rue Gosselet 59000 LILLE, SIREN: 789100104, la garantie qui lui a été accordée par la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES "SO.CA.F.", 26 Avenue de Suffren, PARIS 15ème, pour les opérations de : TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE - NON DETENTION DE FONDS visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2022 à minuit. Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence RN / SP. 29 586

S.A.R.L. LA FINANCIERE MAGNIANT

Hermitage immobilier
112 rue Alfred de Vigny
59491 VILLENEUVE D'ASCQ
SIREN: 501694446

Cessation de garantie

Sur la demande de : S.A.R.L. LA FINANCIERE MAGNIANT la garantie qui lui a été accordée par la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES "SO.CA.F." : 26 Avenue de Suffren, PARIS 15 ème, pour les opérations de : TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE - NON DETENTION DE FONDS GESTION IMMOBILIERE visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2022 à minuit. Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence HO I SP. 33 171

MARCHÉS PUBLICS

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS

PROMOCIL
GROUPE SAMBRE AVESNOIS IMMOBILIER

6 Rue de la Croix - BP 60119
59602 MAUBEUGE Cedex

AVIS D'ATTRIBUTION

DEPARTEMENT DU NORD
AULNOYE AYMERIES
Site de l'Ancien Lycée
Construction de 45 logements collectifs et de 41 places de stationnement

Pouvoir adjudicateur : PROMOCIL– Service Développement – 6 Rue de la Croix – 59602 MAUBEUGE Cedex
Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur : 2022SD2786
Numéro d'avis au JOUE : 2022/S245-710127
Adresse URL du profil d'acheteur : https://promocil.e-marchespublics.com
Objet du marché : **AULNOYE AYMERIES – Site de l'Ancien Lycée – Construction de 45 logements collectifs et de 41 places de stationnement**
Procédure de passation : Procédure formalisée – Appel d'Offres Ouvert
Code(s) CPV : 45211100-0
Forme juridique de l'attributaire du marché : Marché alloti
Valeur totale du marché : 5 580 250.59 € HT
Critères d'attribution : - Prix (60 points)
- Valeur technique (40 points)
- Critère Bonus RSE (3,5 points)
Type de procédure : Procédure formalisée – Appel d'offres
Attribution des lots :
Lot 1 – Gros œuvre
- AGO CONSTRUCTIONS de Hautmont
- Montant hors taxe : 1 763 266.48 €
- Date d'attribution : 29/11/2022
Lot 2 – Couverture Etanchéité Bardage Isolation
- CANER de Rouvignies
- Montant hors taxe : 950 192.72 €
- Date d'attribution : 29/11/2022
Lot 3 – Menuiseries extérieures PVC
- TOMMASINI MENUISERIE d'Aulnoye Aymeries
- Montant hors taxe : 177 898.00 €
- Date d'attribution : 29/11/2022
Lot 4 – Serrurerie Métallerie
- IDEAL CONSTRUCTION de Pont sur Sambre
- Montant hors taxe : 472 095.00 €
- Date d'attribution : 29/11/2022
Lot 5 – Cloison Doublage Faux plafonds
- BBI de Trélon
- Montant hors taxe : 276 034.11 €
- Date d'attribution : 29/11/2022
Lot 6 – Menuiseries intérieures
- TOMMASINI MENUISERIE d'Aulnoye Aymeries
- Montant hors taxe : 165 959.20 €
- Date d'attribution : 29/11/2022
Lot 7 – Electricité VMC TV
- SARL POTENTIEL d'Orchies
- Montant hors taxe : 293 794.82 €
- Date d'attribution : 29/11/2022
Lot 8 – Chauffage Sanitaire Plomberie
- MILLOT JRÇJUEMART d'Iwuy
- Montant hors taxe : 489 421.13 €
- Date d'attribution : 29/11/2022
Lot 9 – Peintures Revêtements de sols
- SAMBRE AVESNOIS ENTRETIEN - SAE de Bachant
- Montant hors taxe : 232 937.39 €
- Date d'attribution : 29/11/2022
Lot 10 – Carrelages Faïences
- SAMBRE AVESNOIS ENTRETIEN - SAE de Bachant
- Montant hors taxe : 57 885.84 €
- Date d'attribution : 29/11/2022
Lot 12 – Réseaux secs
- ETABLISSEMENTS TROMONT de Feignies
- Montant hors taxe : 98 836.40 €
- Date d'attribution : 29/11/2022
Lot 13 – Espaces verts Clôtures
- SARL LAURENT LABOUREUR de Berlaimont
- Montant hors taxe : 118 629.50 €
- Date d'attribution : 29/11/2022
Lot 14 – Aménagements extérieurs Voirie VRD Assainissement
- LORBAN & CIE de La Longueville
- Montant hors taxe : 483 300.00 €
- Date d'attribution : 29/11/2022
Infructueux
Lot 11 – Ascenseur
Procédure de recours :
- Tribunal Judiciaire de Lille
- 13 Avenue du Peuple Belge
- 59800 Lille
- 03.20.78.33.33
Date d'envoi à la publication : 14/12/2022

Extrait du journal La Voix du Nord - jeudi 22 décembre Page 20/21

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)

3.2. L’Observateur de l’Avesnois 23 décembre 2022

Annonces administratives

Préfecture du Nord
Direction départementale des territoires et de la mer du Nord
Service eau nature et territoires – Unité police de l'eau

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE MAUBEUGE
Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)

La communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) a déposé un dossier d'autorisation environnementale portant sur l'aménagement du pôle gare de MAUBEUGE.
Le projet vise la transformation de la gare en pôle d'échanges multimodal avec pour ambition le développement des transports et notamment des modalités alternatives à la voiture (transport en commun, vélos, piétons…). Le projet vise également le développement du pôle commercial existant par le déploiement d'activités économiques complémentaires de commerces et de loisirs.
Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise à une enquête publique départementale du : **lundi 09 janvier – 9 h 00 au mardi 24 janvier 2023 – 17 h 30 inclus**
Le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier au sein de la mairie de MAUBEUGE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le public pourra formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.
Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible et téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique «Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique») .
Un accès gratuit au dossier informatique est également garanti, sur rendez-vous, dans les bureaux de la DDTM du Nord (62 boulevard de Belfort, CS 90007, 59042 LILLE Cedex – ddtm-pe@nord.gouv.fr).
Le dossier d'enquête publique est composé du dossier de demande d'autorisation environnementale, qui inclut l'étude d'incidence environnementale.
Le commissaire-enquêteur, M. Claude NAIVIN, ingénieur en urbanisme et aménagement du territoire, se tiendra à la disposition du public en mairie de MAUBEUGE, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates, horaires et lieux figurant ci-après :
- Lundi 09 janvier de 9 h 00 à 12 h 00
- Samedi 14 janvier de 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi 24 janvier de 1 4h 30 à 17 h 30
Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à Monsieur le commissaire-enquêteur :
- par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Maubeuge-place Pierre-Forest - 59600 MAUBEUGE avec la mention « pôle gare Maubeuge»
- en envoyant un courriel à ddtm-see-participation@nord.gouv.fr
Pendant toute la durée de l'enquête :
- les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites et orales reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête ;
- les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur ainsi que dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique «Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique») ;
Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès de M. Corentin MACE - mail : corentin.mace@amvs.fr - qui est l'interlocuteur de ce dossier au sein de la CAMVS.
Après enquête publique, le rapport et les conclusions motivées émis par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la mairie précitée de MAUBEUGE, ainsi qu'en DDTM, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site «Les services de l'État dans le Nord» (www.nord.gouv.fr, rubrique «Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur»).
À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu d'autorisation au titre de l'article L.214-3 I du code de l'environnement.

22105357

LE SAVIEZ-VOUS ?

"Avec Actulégales.fr, vous surveillez la publicité légale de plus de 2 millions d'entreprises et fonds de commerce."

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale

3.3. La Voix du Nord 12 janvier 2023

LA VOIX DU NORD JEUDI 12 JANVIER 2023

Carnets et avis 23

LE CARNET

Avis de décès

CAUDRY

Maëva et Sébastien SWIETLICKI-RODRIGUEZ,
Camille RODRIGUEZ,
François RODRIGUEZ,
Méline RODRIGUEZ,
Malone RODRIGUEZ, ses enfants,
Christiane et Joseph † RODRIGUEZ, sa maman,
Charly, Léana, ses petits-enfants,
Raymond et Delphine RODRIGUEZ-DANJOU,
Jean-François RODRIGUEZ, ses frères et sa belle-sœur,
ses oncles et tantes,
Christelle CAVRET, sa compagne,
ses beaux-fils,
toute la famille,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Emmanuel RODRIGUEZ

survenu le vendredi 6 janvier 2023 à l'âge de 46 ans.

Ses obsèques religieuses seront célébrées le lundi 16 janvier 2023, à 10 heures, en la basilique Sainte-Maxellende de Caudry, suivies de la crémation où un dernier hommage lui sera rendu à 14 h 30.
Réunion à la basilique à 9 h 45.

Dans l'attente des funérailles, Emmanuel repose au complexe funéraire de Caudry, 29, rue Aristide Briand où la famille recevra les visites ces jeudi 12, vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 janvier de 15 heures à 18 heures.

Pompes Funèbres Municipales ✆03.27.85.03.32
67, rue Aristide-Briand - 59540 CAUDRY

Libra MEMORIA par La Voix du Nord, Nord éclair, Nord Littoral

Faites scintiller le ciel en déposant une étoile dans l'espace souvenir du proche disparu, en vous rendant sur libramemoria.com

Vous avez également la possibilité de rendre un hommage, en passant un avis de messe et ou de pensée.

ESCAUDAIN

Viviane VILBAS, sa nièce,

toute la famille,
le personnel de l'Ehpad Le Champ d'Or de Marquette-en-Ostrevant,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Yvette VILBAS

survenu à Denain, le mercredi 11 janvier 2023, à l'âge de 89 ans.

Les funérailles religieuses seront célébrées le mercredi 18 janvier 2023, à 14 h 30, en l'église Saint-Martin d'Escaudain, suivies de l'inhumation au cimetière dudit lieu, dans le caveau de famille.

Réunion en l'église dès 14 h 15.
L'offrande tiendra lieu de condoléances.

Madame VILBAS repose à la maison funéraire, 55/57, rue de Villars à Denain, où la famille recevra les visites ces vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 janvier 2023, de 15 heures à 18 heures.

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES
55/57, rue de Villars - 59220 DENAIN
✆03.27.44.22.09

VALENCIENNES

La famille nous prie d'annoncer le décès de

Madame Simone CHABBERT
née PORTE

Infirmière diplômée d'Etat
Ancienne élève de l'école d'infirmières de Montpellier
Infirmière au lycée Wallon
de Valenciennes de 1957 à 1967
Conseillère d'orientation diplômée d'Etat
Ancienne élève de l'IROP de Lille
Ancienne directrice du CIO de Valenciennes
Ancienne directrice du CEBIVAL de Valenciennes
Créatrice du planning familial de Valenciennes
Titulaire de la médaille de la ville de Valenciennes

survenu le mardi 3 janvier 2023 à Le Quesnoy à l'âge de 90 ans.

Elle adorait la ville de Valenciennes.
Sa ligne de conduite était d'aider à atténuer les inégalités dues à la naissance.

Pensez à elle de temps en temps.

Selon ses vœux, elle a été inhumée le mardi 10 janvier 2023 dans l'intimité au cimetière Saint-Roch, dans le caveau familial.

ROC ECLERC
3, avenue de Denain 59300 VALENCIENNES.
✆ : 03.27.22.29.29 24h/24.
N°habilitation 2017-59-1129

NOYELLES-SUR-ESCAUT

Gabrielle ORIA, sa compagne,
Livia et Fantine, ses filles,
Jean-Robert et Dominique LENOIR, ses parents,
Jérémie et Annie LENOIR,
Emilie LENOIR et David GUIGUE,
Sophie LENOIR et Michaël BARBIER,
son frère, ses soeurs, sa belle-soeur et ses beaux-frères,
Louise, Kanna, Hannah, Cléo, Mila, Charli, Marguerite, Nino,
Richard, ses neveux et nièces,
Christian et Christine HEMERYCK, son parrain et sa marraine
et toute la famille,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Jocelyn LENOIR

survenu le mardi 10 janvier 2023, à l'âge de 44 ans.

La cérémonie civile sera célébrée le lundi 16 janvier 2023, à 15 h 30 au cimetière de Noyelles-sur-Escaut, suivie de l'inhumation.

Dans l'attente de ses funérailles, Monsieur LENOIR repose à la Maison funéraire Roc'Eclerc de Proville, où la famille recevra les visites du jeudi 12 janvier au samedi 14 janvier de 16 heures à 19 heures.

Ni plaques, ni couronnes.

ROC'ECLERC
142 rue Charles de Montesquieu - 59267 PROVILLE
✆ 03.27.78.85.78

Remerciements

CARNIERES

Olivier et Denise HALLE-LEMAIRE,
Sylvain et Edith HALLE-BUSIN,
Nathalie HALLE,
ses enfants,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,

vous remercient du fond du cœur pour les preuves de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées par un message, des fleurs, votre présence, vos pensées, vos prières lors du décès de

Madame Marcelle HALLE

ROC'ECLERC
142 rue Charles de Montesquieu - 59267 PROVILLE
✆ 03.27.78.85.78

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

Avis d'enquête publique

Commune de Maubeuge
Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)

La communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) a déposé un dossier d'autorisation environnementale portant sur l'aménagement du pôle gare de Maubeuge.
Le projet vise la transformation de la gare en pôle d'échanges multimodal avec pour ambition le développement des transports et notamment des modalités alternatives à la voiture (transport en commun, vélos, piétons...). Le projet vise également le développement du pôle commercial existant par le déploiement d'activités économiques complémentaires de commerces et de loisirs.
Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise à une enquête publique départementale du :
lundi 09 janvier – 9h00 au mardi 24 janvier 2023– 17h30 inclus
Le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier au sein de la mairie de Maubeuge, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le public pourra formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.
Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible et téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique »).
Un accès gratuit au dossier informatique est également garanti, sur rendez-vous, dans les bureaux de la DDTM du Nord (62 boulevard de Belfort, CS 90 007, 59042 Lille Cedex – ddtm-pe@nord.gouv.fr).
Le dossier d'enquête publique est composé du dossier de demande d'autorisation environnementale, qui inclut l'étude d'incidence environnementale.
Le commissaire-enquêteur, M. Claude NAIVIN, ingénieur en urbanisme et aménagement du territoire, se tiendra à la disposition du public en mairie de Maubeuge, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates, horaires et lieux figurant ci-après :
• Lundi 09 janvier de 9h00 à 12h00
• Samedi 14 janvier de 9h00 à 12h00
• Mardi 24 janvier de 14h30 à 17h30
Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à Monsieur le commissaire-enquêteur :
• par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Maubeuge–place Pierre-Forest -59600 Maubeuge avec la mention « pôle gare Maubeuge »
• en envoyant un courriel à ddtm-sea-participation@nord.gouv.fr
Pendant toute la durée de l'enquête :
• les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites et orales reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête ;
• les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur ainsi que dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique ») ;
Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès de Monsieur Corentin MACE- mail : corentin.mace@camvs.fr- qui est l'interlocuteur de ce dossier au sein de la CAMVS.
Après enquête publique, le rapport et les conclusions motivées émis par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la mairie précitée de Maubeuge, ainsi qu'en DDTM, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site « Les services de l'État dans le Nord » (www.nord.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur »).
À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu d'autorisation au titre de l'article L.214-3 I du code de l'environnement.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

MODIFICATIONS/FUSIONS/ABSORPTIONS

SMART COPIE SOLUTIONS

Suivant le procès verbal du 09/11/2022, l'AGE de la société Smart Copie Solutions - Forme juridique : SAS. Capital : 2000€. Enregistré au RCS de Lille Métropole B 834 141 061. Siège : Technoparc des Prés - 23 Allée Lavoisier 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - A nommé en qualité de Président, à compter du ??/??/???? : LUTUN Igor demeurant au 49 Rue Nationale 59254 GHYVELDE, en remplacement de POLLUTRI Renato. Cause de la cessation du précédent mandat : ??. Modification au RCS de Lille Métropole B834 141 061.
Le Président.

1811.

Extrait du journal La Voix du Nord - jeudi 12 janvier Page 22/23

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)

3.4. L’Observateur de l’Avesnois 13 janvier 2023

Annonces légales

L'Observateur de l'Avesnois

AVIS IMPORTANT

Pour **le département du Nord, le tarif 2023** d'insertion des annonces légales est fixé par arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 à **0,221€** par caractère et à des forfaits spécifiques pour les annonces de constitution, de liquidation, de clôture, de procédures collectives et de changement de nom patronymique.

Dissolutions

IMM-LOC

Société A Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 1.000 €
Siège social : 1 rue de l'Union - Zone Voiles 2
59520 MARQUETTE LEZ LILLE (Nord)
750 584 237 RCS Lille Métropole

L'associée unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2022 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2022 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
A été nommée comme liquidatrice :
Mme Caroline PONT, demeurant à MARQUETTE LEZ LILLE (Nord) 15 rue Marie Cagenon, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
Le siège de la liquidation est fixé au domicile de la liquidatrice à MARQUETTE LEZ LILLE (Nord) 15 Rue Marie Cagenon.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Lille Métropole.

Pour avis, la liquidatrice
23107122

Constitution

Forme : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de Chirurgien Dentiste. **Dénomination :**

SELARL CABINET DENTAIRE DOCTEUR MORELLE

Siège social : 3, rue de la Liberté, 59292 SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI. **Objet :** la société a pour objet l'exercice seul ou en commune de la profession de chirurgien-dentiste, telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer. Elle peut réaliser toutes opérations civiles, financières, immobilières ou mobilières légalement autorisées, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, de nature à favoriser son activité, sous la condition formelle que ces opérations soient conformes aux dispositions législatives ou réglementaires régissant l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste. **Capital :** 1.200 € divisé en 1.200 parts sociales de 1 € chacune. **Durée :** 99 années dater de son immatriculation au RCS. **Apports en numéraire :** 1.200 €. **Gérante :** Mme MORELLE Elisa demeurant 2 rue Paul Doumer, 59730 BRIASTRE. **Immatriculation de la société :** Registre du commerce de Douai.

Pour avis, le gérant
2300506

Par acte SSP, il a été constitué une **SASU** dénommée :

AKHA Consulting

Capital : 1.000 €. **Siège social :** 5 Rue de la gare, Bât D, Apt D006 59160 LILLE. **Objet :** Conseil et services en informatique (systèmes, logiciels, programmation, etc...), achat/revente de matériel informatique, et toutes activités connexes ou liées ; Apport d'affaires dans tous domaines non réglementés; Formation non réglementée dans les domaines précités. **Président :** KAMARA Ahmed 5 Rue de la Gare, Bât D, Apt D006 59160 LILLE. **Durée :** 99 ans. Immatriculation au RCS LILLE-METROPOLE. **Transmission des actions :** cession libre des actions de l'associé unique. **Admission aux assemblées et droit de vote :** chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

23107048

Forme : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de Chirurgien Dentiste. **Dénomination :**

SELARL CABINET DENTAIRE DOCTEUR DISCHANT

Siège social : 81 avenue Henri Barbusse 59770 MARLY. **Objet :** la société a pour objet l'exercice seul ou en commune de la profession de chirurgien-dentiste, telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer. Elle peut réaliser toutes opérations civiles, financières, immobilières ou mobilières légalement autorisées, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, de nature à favoriser son activité, sous la condition formelle que ces opérations soient conformes aux dispositions législatives ou réglementaires régissant l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste. **Capital :** 1.200 € divisé en 1.200 parts sociales de 1 € chacune. **Durée :** 99 années dater de son immatriculation au RCS. **Apports en numéraire :** 1.200 €. **Gérante :** Mme DISCHANT Claire demeurant 27 rue Jules Ferry 59243 QUAROUBLE. **Immatriculation de la société :** Registre du commerce de Valenciennes.

Pour avis, le gérant
2300505

Par acte SSP, il a été constitué une **EURL** dénommée :

CULTURES.DATA

Capital : 1.000 €. **Siège social :** 43 Rue Fremy 59000 LILLE. **Objet :** Conseil et services en informatique (systèmes, logiciels, programmation, etc...), en stratégie, management et en organisation ; Formation, accompagnement et coaching non réglementée dans lesdits domaines et toutes activités connexes ou liées. **Gérant :** DEVAUX Sébastien 43 Rue Fremy 59000 LILLE. **Durée :** 99 ans. Immatriculation au RCS Lille-Métropole.

23107229

Modifications

TRANSPORTS SOUSSI

SAS au capital de 40.000 €
Siège social : 418 rue du Quesnoy
59920 QUIÉVRECHAIN
389 007 964 RCS Valenciennes

Aux termes des Décisions, prises par acte sous-seing privé, en date du 5 janvier 2023, l'Associée Unique a décidé :
- De nommer en remplacement de M. Larbi SOUSSI, Président démissionnaire, M. Benoit BUGES, demeurant La serre aux Loups – 2 chemin de Boutigny – 91590 MONDEVILLE, pour une durée expirant avec la décision d'approbation des comptes qui aura lieu en 2023, appelée à statuer sur les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- De ne pas remplacer Mme Anne-Marie LEGRAND épouse SOUSSI, Directrice Générale démissionnaire.

23107209

CABINET DES DOCTEURS MEURISSE ET BLONDEL

Société Civile de moyens
au capital de 304,90 €
Siège social : 26 Rue Molière
59163 CONDE-SUR-ESCAUT
438 033 425 RCS Valenciennes

Aux termes d'une délibération en date du 29 Novembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé ce jour :
– De transférer le siège social de 26 Rue Molière, 59163 CONDE-SUR-L'ESCAUT à **2 Place Rombault à CONDE-SUR-L'ESCAUT 59163** à compter du 1er Novembre 2022.
Les Statuts ont été modifiés en conséquence.
RCS de Valenciennes,

Pour avis, La gérance
23107006

LEFEBVRE RENOV'

EURL au capital de 1 000 €
Siège : 15 Cité Joliot Curie
59730 SOLESMES
910 255 181 RCS Douai

Aux termes des décisions de l'associé unique du 16/12/2022, il a été décidé de transférer le siège social à **4, rue d'Hordain, 59127 MALINCOURT**, à compter du 16/12/2022.
Mention au RCS de Douai.

23107156

Wipple

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 510.000 €
Siège social : 28C rue Parmentier
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
524 291 358 RCS Lille Métropole

Aux termes du PV des Décisions des Associé du 30 décembre 2022, il a été décidé de nommer le cabinet Ernst & Young Audit, Société par Actions Simplifiée sise 2 place des Saisons 92400 COURBEVOIE, RCS Lille Métropole 344 366 315, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.
Mention en sera faite au RCS de Lille Métropole.

23107109

QUEMADO

Société civile immobilière
au capital de 1 000 €
Siège social : 3 rue Montesquieu
59139 WATTIGNIES
881 755 896 RCS Lille Métropole

Aux termes d'une délibération en date du 21 décembre 2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 3 rue Montesquieu, 59139 WATTIGNIES au **55 Rue du Maréchal Joffre 59120 LOOS** à compter du 21/12/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Lille Métropole.

Pour avis, La Gérance
23107108

Fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 11/08/2022 enregistré à SIE de LA RHONELLE VALENCIENNES le 29/12/2022 Dossier : 2022 00056966 référence : 5924P03 2022 A 01526, **M. MEDJAHED Sofian**, commerçant, RCS 904 308 707 Valenciennes 882 Avenue Dampierre 59300 VALENCIENNES a vendu à la société **O 19** SAS au capital de 500 €, 919 794 412 Valenciennes 882 Avenue Dampierre 59300 VALENCIENNES, représentée par M. DELAGROIX Oxand, un fonds de commerce de restauration de type rapide, sis et exploité au 882 Avenue Dampierre 59300 VALENCIENNES moyennant le prix de 10.000 € dont l'entrée en jouissance a été fixée au 11/08/2022. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la publication légale à l'adresse du fonds cédé.

2300615

Suivant acte ssp en date du 01/04/2022 enregistré à SIE de LA RHONELLE VALENCIENNES le 29/12/2022 Dossier : 2022 00056955 référence : 5924P03 2022 A 01528, la société **SO'POKE**, au capital de 100 €, RCS 898 939 079 Dunkerque 8 Rue Emile Roche 59940 ESTAIRES, représentée par M. GRAZIANO Jonathan a vendu à la société **ELIFSU** SAS au capital de 500 €, 913 721 593 VALENCIENNES 8 Rue Emile Roche 59940 ESTAIRES, représentée par M. KUNDURU ALI, un fonds de commerce de restauration de type rapide, sis et exploité au 8 Rue Emile Roche 59940 ESTAIRES moyennant le prix de 22 000 € dont l'entrée en jouissance a été fixée au 01/04/2022. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la publication légale à l'adresse du fonds cédé.

2300612

Avis divers

Rectificatif à l'annonce publiée dans L'Observateur de l'Avesnois du 01/04/2022 concernant **JAMES STOCMAN/FRUITS PRIMEURS**, Il fallait lire : JAMES STOCMAN société privée à responsabilité de droit belge. siren : 531 000 594C

23107005

Pour publier vos ANNONCES LEGALES dans L'OBSERVATEUR DE L'AVESNOIS la limite de dépôt est fixée au MERCREDI MIDI dernier délai
Fax : 03.27.57.49.42.
Mail : annonces.legales@reseauvivrici.fr

Annonces administratives

Préfecture du Nord
Direction départementale des territoires et de la mer du Nord
Service eau nature et territoires – Unité police de l'eau

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE MAUBEUGE
Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)

La communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) a déposé un dossier d'autorisation environnementale portant sur l'aménagement du pôle gare de MAUBEUGE.
Le projet vise la transformation de la gare en pôle d'échanges multimodal avec pour ambition le développement des transports et notamment des modalités alternatives à la voiture (transport en commun, vélos, piétons...). Le projet vise également le développement du pôle commercial existant par le déploiement d'activités économiques complémentaires de commerces et de loisirs.
Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise à une enquête publique départementale du : **lundi 09 janvier – 9 h 00 au mardi 24 janvier 2023 – 17 h 30 inclus**
Le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier au sein de la mairie de MAUBEUGE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le public pourra formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.
Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible et téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique «Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique») .
Un accès gratuit au dossier informatique est également garanti, sur rendez-vous, dans les bureaux de la DDTM du Nord (62 boulevard de Belfort, CS 90007, 59042 LILLE Cedex – ddtm-pe@nord.gouv.fr).
Le dossier d'enquête publique est composé du dossier de demande d'autorisation environnementale, qui inclut l'étude d'incidence environnementale.
Le commissaire-enquêteur, M. Claude NAIVIN, ingénieur en urbanisme et aménagement du territoire, se tiendra à la disposition du public en mairie de MAUBEUGE, pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates, horaires et lieux figurant ci-après :
- Lundi 09 janvier de 9 h 00 à 12 h 00
- Samedi 14 janvier de 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi 24 janvier de 1 4h 30 à 17 h 30
Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à Monsieur le commissaire-enquêteur :
- par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Maubeuge–place Pierre-Forest - 59600 MAUBEUGE avec la mention « pôle gare Maubeuge»
- en envoyant un courriel à ddtm-see-participation@nord.gouv.fr
Pendant toute la durée de l'enquête :
- les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites et orales reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête ;
- les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur ainsi que dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique «Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique») ;
Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès de M. Corentin MACE - mail : corentin.mace@amvs.fr - qui est l'interlocuteur de ce dossier au sein de la CAMVS.
Après enquête publique, le rapport et les conclusions motivées émis par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la mairie précitée de MAUBEUGE, ainsi qu'en DDTM, pendant un an a compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site «Les services de l'État dans le Nord» (www.nord.gouv.fr, rubrique «Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur»).
A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu d'autorisation au titre de l'article L.214-3 I du code de l'environnement.

23107025

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Ventes, cessions d'entreprises et fonds de commerce. Actulégales.fr publie chaque jour les meilleures opportunités. »

Actulégales.fr, avec votre journal
Actulegales.fr
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises
Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale

<u>Annexe 4</u> : Synthèses des réunions

4.1. REUNION DU 14 NOVEMBRE 2022 - Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre

<u>Participants</u> : *M. Corentin MACE – Directeur Adjoint Pôle Aménagement et Développement du Territoire*, *M. Claude NAIVIN – Commissaire Enquêteur*

<u>Objet</u> : Présentation du projet et préparation de l'enquête

Réunion suivie d'une visite du site.

Résumé des principales informations

Projet

- Le projet d'aménagement du Pôle Gare du centre-ville de Maubeuge a été intégré au projet de territoire de la CAMVS en 2015.
  Il constitue un projet majeur de reconversion urbaine d'une friche industrielle de 9 ha (présence de sols pollués) en centre-ville sur une rive de la Sambre, à travers un programme mixte d'activités de loisirs, logements, pôle d'échanges multimodal et parc.

  Cette opération d'ensemble, jugée structurante à l'échelle de l'agglomération (130 000 habitants) s'inscrit dans le contexte d'une redynamisation urbaine et économique de la ville-centre concernant également les quartiers voisins du site (restructuration d'îlot, aménagement d'une place de marché, démolition/reconstruction d'un quartier d'habitat social dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain).

- Le site est classé en zone de renouvellement urbain (UR) au PLUi. Des mesures de planification ont été adoptées pour préserver sa nouvelle fonction de pôle central de loisirs d'une éventuelle concurrence de projets périphériques (zone commerciale Auchan à Louvroil).
  La procédure de mise en œuvre retenue est le permis d'aménager.
  Le projet se divise en deux tranches opérationnelles, dont les infrastructures de viabilisation ont été réalisées par la CAMVS à partir de 2020 :

  1. Une première tranche à réurbaniser découpée en 9 lots à construire destinés à des opérateurs privés, auxquels s'ajoute un lot dédié au pôle d'échanges multimodal dans le prolongement de la gare ferroviaire de Maubeuge (installation déjà réalisée par le Syndicat Mixte des Transports Urbains de la Sambre).
     Le lot le plus vaste est déjà occupé par un complexe immobilier de loisirs. 7 lots ont vocation à accueillir également des activités à dominance de loisirs et services (4 étant réservés). Un dernier lot est affecté à un programme d'habitat social (76 logements) à proximité de la Sambre et des remparts de la ville.

  2. Une seconde tranche vouée à l'aménagement d'un parc urbain et à la restauration et à la protection des milieux naturels et secteurs inondables en bord de Sambre. Sur cette partie, des travaux de démolition d'une ancienne usine à béton et de dépollution des sols sont en cours par l'EPF.

- Le projet n'a donné lieu précédemment à aucune enquête publique (celle portant sur le PLUi mise à part).

La première tranche opérationnelle a fait l'objet d'une déclaration environnementale au titre de la loi sur l'eau en mars 2020. Cette procédure constituait une étape préliminaire pour permettre l'avancement des travaux, une autorisation environnementale portant sur l'ensemble du projet restant requise (en raison de son emprise dans le lit majeur de la Sambre).

Une copie papier du rapport d'étude relatif à l'autorisation environnementale et un plan du projet sont remis au commissaire enquêteur.

Préparation de l'enquête

- Les modalités d'organisation de l'enquête, en particulier sa publicité, sont du ressort de la DDTM (service Eau, Nature et Territoires), Mme Sophie LEROY étant responsable du dossier, en concertation avec le commissaire enquêteur.

  Un premier contact a permis de définir la période prévisionnelle de l'enquête, qui se tiendrait sur 16 jours, du 9 au 24 janvier 2023.

  L'arrêté d'ouverture de l'enquête et l'avis au public en découlant n'ont pas encore été portés à la connaissance du commissaire enquêteur, qui reprendra prochainement l'attache de Mme LEROY.

- Sont notés :

  - le souhait de la CAMVS de disposer du rapport d'enquête dans les meilleurs délais après la clôture de cette dernière ;

  - son souhait également d'être identifiée en tant que porteur du projet lors de l'enquête, par exemple comme lieu d'accueil de permanences ;

  - la pertinence de l'Hôtel de Ville de Maubeuge comme lieu privilégié d'accueil du public.

  Suivant le cadre d'organisation de l'enquête qui sera arrêté, une collaboration entre l'Agglomération et la Ville pourrait permettre de faciliter l'information et la participation du public.
  Par exemple, outre la publicité légale, il est conseillé d'utiliser tout moyen d'information supplémentaire adapté : site internet, magazine, flyers, panneaux extérieurs digitaux d'annonces publiques…

  Un affichage de l'avis au public sera à prévoir sur le site du projet. Après visite des lieux, l'emplacement le plus approprié paraît être l'entrée sud du site Boulevard de l'Europe, près du pôle d'échanges.

4.2. REUNION DU 30 NOVEMBRE 2022 - DDTM 59 / Service Eau, Nature et Territoires

Participants : *Mme Sophie LEROY – Instructrice Police de l'Eau, Service Eau, Nature et Territoires*, *M. Claude NAIVIN – Commissaire Enquêteur*

Objet : Organisation de l'enquête

Résumé des points abordés

- **Arrêté et avis d'enquête :**

  L'arrêté et l'avis d'enquête sont en cours de préparation. Ils seront envoyés au commissaire enquêteur pour remarques éventuelles avant signature.

- **Permanences :**

  Les permanences se tiendront toutes en Mairie de Maubeuge. Le calendrier proposé est le suivant (à confirmer par la Mairie) :

  - Lundi 9 janvier 2023 de 9h à 12h
  - Samedi 14 janvier 2023 de 9h à 12h
  - Mardi 24 janvier 2023 de 14h30 à 17h30.

- **Publicité :**

  L'arrêté et l'avis d'enquête seront publiés sur le site internet de la DDTM.
  L'avis au public devra notamment être affiché sur le site du Pôle Gare, en respectant les caractéristiques réglementaires de l'affiche (celle-ci sera éditée et posée par l'AMVS).
  Le lieu d'affichage a déjà fait l'objet d'un repérage conjoint par M. MACE, responsable du dossier à l'AMVS, et le commissaire enquêteur.

  L'affichage en Mairie de Maubeuge et les moyens supplémentaires d'information du public sur l'enquête susceptibles d'être mis en œuvre par la Ville, ainsi que par l'Agglomération, sont à préciser avec les Services référents (desquels le commissaire enquêteur se rapprochera).

  Ces formalités auront à être réalisées au plus tard le 23/12.

  Par ailleurs, les dates envisagées des annonces légales dans la presse régionale sont :
  - La Voix du Nord : 22/12/2022 puis 12/01/2023
  - L'Observateur de l'Avesnois : 23/12/2022 puis 13/01/2023.

- **Composition et consultation du dossier :**

  Le commissaire enquêteur dispose d'une version du dossier (transmise par le maître d'ouvrage) à mettre à jour et compléter (cerfa, étude acoustique, volet sur les zones inondables). Mme LEROY envoie le jour-même au commissaire enquêteur les fichiers correspondants.

  Le SAGE a été consulté par la DDTM sur la demande d'autorisation, sa réponse (favorable au projet) étant toutefois parvenue hors délai.

Il n'est pas mis en place de registre d'enquête numérique. La version numérique du dossier sera ainsi accessible sur le site internet de la DDTM et consultable dans ses bureaux sur un poste informatique dédié.
Sur ce point, le commissaire enquêteur suggère qu'un poste informatique soit également prévu en Mairie de Maubeuge pour faciliter l'accès des habitants.
La complétude et la similitude des versions papier et numérique du dossier seront vérifiées par le commissaire enquêteur avant le démarrage de l'enquête.

- **Recueil des observations du public :**

  Un registre d'enquête papier sera transmis par la DDTM à la Mairie de Maubeuge et paraphé par le commissaire enquêteur avant le démarrage de l'enquête (Mme LEROY informera le commissaire enquêteur de la date d'envoi).

  Les observations pourront être adressées par mail à l'adresse de messagerie de la DDTM, qui les transmettra au commissaire enquêteur.
  Les courriers au commissaire enquêteur seront adressés à la Mairie de Maubeuge.
  L'ensemble des contributions sera annexé au registre d'enquête et publié sur le site internet de la DDTM *(Nota : cette disposition a été modifiée dans l'arrêté préfectoral final)*.

- **Rapport d'enquête :**

  A la demande de la DDTM, le commissaire enquêteur lui remettra un exemplaire papier de son rapport et de ses conclusions (documents distincts). Les fichiers informatiques seront également transmis.

4.3. POINTS D'ETAPE DU 22 DECEMBRE 2022

4.3.1. Mairie de Maubeuge

Participants : *Mme Mathilde JADAS-HOUZET – Responsable Affaires Administratives, M. Claude NAIVIN – Commissaire Enquêteur*

- Visite des espaces de l'hôtel de ville affectés à l'accueil du public. Deux lieux de permanences sont prévus : salle de réunion Schuman les 9 et 24 janvier et bureau près de l'accueil le samedi 14.
- Remise commentée par le commissaire enquêteur d'une note d'instructions au personnel municipal sur la gestion matérielle de l'enquête (tenue du dossier et du registre, accueil du public, gestion des observations en lien avec le commissaire enquêteur).
- Examen de la version finale du dossier d'enquête papier et paraphage du registre d'enquête.
- Publicité : point sur l'information sur le site internet de la Ville, constatation de l'affichage : en Mairie (totem numérique) puis sur le site du Pôle Gare.

4.3.2. CAMVS

Participants : *M. Corentin MACE – Directeur Adjoint Pôle Aménagement et Développement du Territoire*, *M. Benjamin VRAND – stagiaire, M. Claude NAIVIN – Commissaire Enquêteur*

- Retours du commissaire enquêteur sur les modalités arrêtées de déroulement de l'enquête (les trois permanences se tiendront en Mairie de Maubeuge), sur l'affichage constaté (l'affiche sur le site, en deux parties, présente une coupure médiane).

- Mesures de publicité complémentaires sur internet à l'initiative de la CAMVS.

4.4. RENCONTRE DU 27 JANVIER 2023 - Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre

Participants : *M. Corentin MACE – Directeur Adjoint Pôle Aménagement et Développement du Territoire*, *M. Claude NAIVIN – Commissaire Enquêteur*

Objet : Remise de la synthèse des observations du public

Echange sur le bilan de la participation du public, une seule observation ayant été recueillie.
M. MACE transmettra au commissaire enquêteur par mail un mémoire en réponse.
Il souhaite que la DDTM puisse soumettre le dossier à l'examen du CODERST le plus rapidement possible.

Demandes du commissaire enquêteur de confirmation d'informations sur la programmation des lots à construire et de précisions techniques supplémentaires sur la cartographie de synthèse des études de pollution des sols sur les parcelles non propriété de la CAMVS.

<u>Annexe 5</u> : Questionnaire du commissaire enquêteur au maître d'ouvrage

Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

Aménagement du Pole Gare – Commune de Maubeuge

Enquête publique n°E22000121/59

Réponses aux questions du commissaire enquêteur

QUESTIONS	REPONSES
1/ Dans le dossier technique, les études sur la pollution des sols ne portent pas sur la totalité du périmètre du projet. En est exclu un secteur d'environ 1,8 ha, concernant principalement la tranche opérationnelle 2, correspondant aux terrains Unibéton et Point P (foncier propriété de EPF ou en cours d'acquisition). Un diagnostic complémentaire sur ce secteur a-t-il été réalisé et quand ? Si oui, pourquoi ne figure-t-il pas au dossier d'enquête ? Dans l'affirmative, quelles en sont les conclusions générales : extension des zones affectées par les concentrations de polluants ou non ? Préconisations d'aménagement et de gestion des lieux ?	Les études de sol relatives aux lots UNIBETON et POINT P ont été réalisées et sont jointes au présent courrier. Elles concluent à la présente de polluants de différentes natures présents dans les sols en place et proposent des mesures de gestion : - Substitution des sols pollués ou recouvrement par des sols sains sur une épaisseur de 30cm (après compactage). Ces mesures seront appliquées par le maître d'Ouvrage.
2/ En première lecture, il semble que l'évaluation du trafic routier généré dans la zone du projet pris en compte dans l'étude de bruit diffère de celle servant au calcul de la pollution chronique (7450 véh/jour contre 8830). D'où viendrait cette différence ?	Le trafic pris en compte pour le calcul de la pollution chronique est issu d'estimations faites par VERDI sur la base de ratios d'occupation du site. Il est plus contraignant que le trafic fourni par l'étude acoustique. Par conséquent, l'estimation de la pollution chronique est faite sur la base d'une hypothèse contraignante.
3/ Sur le plan masse du projet, dans les espaces verts, à quoi correspondent les bandes vert foncé (plantations spécifiques, dallage...) ?	Il s'agit d'un mélange de strate arbustive basse composée de vivaces et de graminées de milieu humide
4/ Page 81 du rapport principal est évoquée la réouverture à la navigation de la Sambre, qu'en est-il ?	La Sambre a été ouverte à la navigation durant l'été 2021
5/ Quels sont aujourd'hui les horizons prévisionnels d'achèvement des aménagements publics du projet et de concrétisation des programmes privés attendus ?	Les travaux relatifs à la phase 1 de l'opération sont en cours. Concernant la phase 2, les travaux démarreront dès réception de l'arrêté préfectoral d'autorisation pour un achèvement au 1er trimestre 2024.